



CONSEIL DE L'EUROPE

natururopa

n° 99 / 2003 • FRANÇAIS



*Mémoire
du
patrimoine*



Éditorial

A la découverte de notre patrimoine M. de Boer-Buquicchio3

Patrimoine géologique et paléontologique

Le patrimoine, une notion en pleine évolution J.-M. Ballester4

Les activités du Conseil de l'Europe concernant la géologie

J. G. Ottósson5

La stratégie de la Convention du patrimoine mondial
et la conservation du patrimoine géologique M. Rössler6

Le parc national des Hohe Tauern, un géosite autrichien H. Kremser7

Le littoral du Dorset et de l'est du Devon M. Turnbull8

L'Union internationale des sciences géologiques W. R. Janoschek8

Le patrimoine paléontologique de l'Europe J.-C. Gall9

Le patrimoine naturel

La nature européenne, notre patrimoine commun
E. Fernandez-Galiano14

Le rôle de l'Europe dans la conservation de la vie sauvage: la CITES
W. Wijnstekers15

Oiseaux menacés et en danger J. Sultana16

Le retour du bison d'Europe F. Baerselman17

Races anciennes et variétés domestiques M. Roudná17

Regards

L'Europe souterraine18

Le patrimoine archéologique

Dix années de protection du patrimoine archéologique G. Trotzig20

Prospecter ou ne pas prospecter: l'exemple slovène B. Djuric21

L'âge du bronze - le premier «âge d'or» de l'Europe R. Krause22

Archéologie préventive, service public et concurrence commerciale:
l'exemple français J.-P. Demoule23

Le patrimoine culturel subaquatique D. Blackman24

L'aménagement des sites en Lettonie M. Urtane26

L'Association européenne des archéologues W. J. H. Willems26

Nature et archéologie main dans la main: l'exemple du Federsee
H. Schlichtherle27

Du savoir à l'action: la formation à la conservation du patrimoine
historique W. Elbert28

Aménagement du territoire et archéologie J. Williams29

Le patrimoine paysager

Le paysage, un document et un monument L. Scazzosi30

Le concept de paysage K. Misley32

Déclarer la guerre à la laideur E. Beriatos33

Architecture et paysage insulaire J.-M. Aceytuno33

Agences nationales et Points focaux34

Éditeur responsable

Catherine Roth
Directeur de la culture et
du patrimoine culturel et naturel

Directeur de la publication

Maguelonne Déjeant-Pons
Chef de Division
Division de l'aménagement du territoire
et du paysage

Conception et rédaction

Christian Meyer
E-mail: christian.meyer@coe.int

Maquette

Emmanuel Georges

Imprimeur

Bietlot - Gilly (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées et qu'une copie - exemplaire témoin - soit envoyée à l'éditeur. Tous droits de reproduction des illustrations sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Depuis 1993 Naturopia est imprimé sur papier sans chlore.

© Couverture par O. Braasch: Champs antiques près de San Marco in Lámis, promontoire du Gargano en Italie: les anciens habitants de ce plateau karstique construisaient des murs de pierres sèches pour délimiter leurs minuscules parcelles et façonner en terrasses les pentes des dolines. Depuis le ciel, la vue embrasse l'ensemble du paysage culturel primitif, aujourd'hui protégé grâce à son classement en parc national.

Vignettes 1: maison en tourbe, habitation traditionnelle en Islande par G. Lopez/Bios

Vignettes 2: outarde barbue (Otis tarda) par S. Cordier

Vignettes 3: Dipteronotus préservé dans une argile du début de l'ère secondaire par J.-C. Gall

Ci-dessous: Dapalis sp; poisson de l'Oligocène/D. Heuclin/Bios





A la découverte de notre patrimoine



Conseil de l'Europe

Imaginez que vous perdiez la mémoire. Vous n'avez aucun souvenir de votre enfance, vous ne reconnaissez pas vos proches, votre maison, vos objets personnels. Vous n'avez aucune idée de comment vous êtes devenu la personne qui vous regarde dans le miroir. Tout vous semble étranger et tout vous fait peur. Vous avez perdu votre identité...

L'amnésie des peuples est aussi cruelle et aussi dangereuse que l'amnésie des individus. Or, nous disposons d'un outil précieux qui témoigne de notre passé et qui nous aide à construire notre avenir. Il s'agit de notre patrimoine. Ce patrimoine, c'est une chance, mais aussi une responsabilité. Nous devons le protéger, le partager et le transmettre. Mais, encore faut-il l'identifier et le reconnaître!

Depuis les années soixante-dix le Conseil de l'Europe œuvre pour la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de l'Europe et a développé des mécanismes politiques et juridiques pour assurer leur conservation. Des conventions internationales veillent à la protection de certains aspects du patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine architectural (Convention de Grenade), archéologique (Convention de La Valette), naturel (Convention de Berne) ou paysager (Convention de Florence).

Ce cadre juridique s'accompagne d'une coopération politique et d'actions d'assistance technique et de sensibilisation, dont les Journées européennes du Patrimoine.

La notion de patrimoine prend désormais une toute autre dimension que naguère. A travers la mondialisation et l'émergence d'une société de réseaux utilisant les nouvelles technologies de communication, l'Europe est en train de passer d'une économie industrielle à une société post-industrielle et de l'information dans laquelle le développement procède plus d'une valorisation du patrimoine matériel et immatériel, que des matières premières traditionnelles et des sources d'énergies. Ce qui est patrimoine, compris au sens le plus large du terme, devient ainsi une source majeure de création de richesse.

En tant que facteur de durabilité, d'identité, de dignité des personnes, le patrimoine se situe au cœur des logiques du développement durable. Il devient ainsi un élément clef dans la réalisation d'un modèle de société reposant sur l'usage équitable et raisonné des ressources culturelles, naturelles et paysagères du territoire, sur la reconnaissance des diversités et le renforcement du lien social. Il est donc urgent de traiter du patrimoine non pas du seul point de vue des techniques de la conservation, mais du point de vue de ses fonctions et des significations dans la transformation en cours de la société. Le patrimoine est un élément fondamental du débat sur la diversité.

L'évolution de la notion du patrimoine implique aussi une évolution des approches politiques et juridiques des actions qui lui concernent. Le Conseil de l'Europe a souhaité répondre aux nouveaux défis de notre société par l'élaboration d'un nouvel instrument juridique sur l'intégration du patrimoine au développement, sur la responsabilité partagée des Européens envers leur «patrimoine commun» et sur l'apport des patrimoines à une meilleure compréhension mutuelle.

Géologie, paléontologie, archéologie, anthropologie, sociologie, architecture, histoire des arts, tel est le cortège des disciplines sur lesquels nous devons nous fonder afin de mieux connaître la mémoire de notre patrimoine et en apprécier toute la valeur et la richesse.

Ce numéro de Naturopa cherche à attirer votre attention sur des aspects ignorés ou négligés de notre patrimoine. Dans les pages qui suivent, nous vous invitons à découvrir l'importance du rôle qu'ils jouent. Après tout, lorsqu'on a perdu la mémoire, ce n'est peut-être pas la vue de notre maison qui va nous aider à nous repérer. Souvent, ce sont des choses intangibles (des sons, des saveurs, des odeurs...) ou des objets oubliés dans un tiroir (une lettre, une ancienne montre) qui nous renvoient à ce qui nous sommes et ce que nous voulons devenir.

Maud de Boer-Buquicchio
Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Le patrimoine, une notion en pleine évolution



D. Halleux/Bios

Confection d'un toit de chaume en Bretagne.

Une entreprise commune

Leur protection, leur conservation et leur utilisation durable forment une entreprise commune, transversale et multidisciplinaire répondant aux mêmes critères et aux mêmes exigences que la conservation ou valorisation d'une seule catégorie.

Une nouvelle dimension sociale découle de l'ensemble de ces biens en raison de leur contribution au bien-être et à la qualité de vie des citoyens. Leur capacité à promouvoir la cohésion et le dialogue entre les individus devient un enjeu politique.

Leur présence ne fait que s'accroître dans les textes conventionnels du Conseil de l'Europe, que ce soit dans le domaine de la nature, de la culture, du patrimoine architectural ou archéologique ou encore du paysage. Les documents de base en matière de stratégie pour la diversité biologique et paysagère ou pour l'aménagement durable du territoire européen, les textes à caractère politique telles les déclarations finales du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ne font que souligner l'importance d'une approche intégrée à l'ensemble de ces biens. Le nouveau texte conventionnel sur le rôle du patrimoine dans la société actuelle, en cours de préparation, ne fait que confirmer cette approche.

Ce numéro de Naturopa propose cette approche intégrée des différentes catégories de patrimoine qui exprime une seule mémoire, collective et transversale.

José-Maria Ballester

*Ancien Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel
Conseil de l'Europe*

Nous assistons à une évolution progressive de la notion de patrimoine. Cette notion – culturelle à l'origine – se diversifie de nos jours d'une manière considérable pour inclure de nouveaux domaines, de nouvelles catégories et nous apporte aussi une nouvelle manière de percevoir ces biens, de les valoriser, de les intégrer dans notre vie quotidienne. Cette notion est liée à celle de la mémoire dont elle exprime et concrétise le système de référence collective que nous partageons et qui se trouve à la base de nos identités et de notre place dans l'histoire. Elle devient aussi une notion à caractère fédérateur qui rassemble les individus à une époque marquée par la mutation sociale. La globalisation des relations économiques, la mobilité sociale, et la révolution sans précédent qui constitue le développement des nouvelles technologies de l'information véhiculent des modèles uniformes de comportement vis-à-vis desquels la notion de patrimoine conduit au renforcement des racines communes et au partage des identités.

L'appropriation par les citoyens

C'est un contexte qui favorise un phénomène nouveau: celui de la possession émotionnelle des patrimoines par les citoyens en dépit de leur origine ethnique, culturelle ou religieuse. C'est à dire par des citoyens qui s'approprient ces biens au-delà des liens géographiques ou familiaux qui déterminaient dans le passé les liens individu-patrimoine. Le principe de

la protection universelle de tous les patrimoines, l'idée du patrimoine mondial soutenu par l'Unesco ou celle d'un patrimoine commun soutenu par le Conseil de l'Europe trouvent dans ce phénomène d'appropriation leur légitimation.

Le patrimoine et la conscience des mémoires dont il est porteur se manifeste ainsi d'une manière très diversifiée. Tout d'abord sur un plan immatériel, à travers des valeurs d'ordre spirituel, d'ordre éthique, d'ordre intellectuel, à travers les savoir-faire et les savoir-vivre qui ont égrené les générations depuis la nuit des temps.

Ensuite à travers des biens matériels dont la dépasse de loin la seule conception culturelle pour embrasser toute une richesse qui va des biens paléontologiques, de la faune et de la flore, en passant par la nouvelle conception des paysages apportée par la Convention de Florence – une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humaines et de leur interrelation – jusqu'aux éléments culturels et anthropologiques.

C'est aussi un contexte qui favorise l'importance accordée à la perception que les individus ont de ces biens. Le patrimoine devient ainsi une intelligence du territoire intégrant dans une même dynamique l'ensemble des ressources naturelles, paysagères, culturelles, religieuses qui constituent le cadre de vie de chaque génération.

Le travail du Conseil de l'Europe concernant la géologie

En 1999, le gouvernement islandais a demandé au Secrétariat de la Convention de Berne d'étudier la possibilité d'inclure la conservation géologique dans la Convention. Plus précisément, il lui a suggéré d'incorporer la notion de sites d'intérêt géologique (SIG) dans le Réseau Émeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC).

Le principal raisonnement qui sous-tend cette demande est que si la diversité géologique représente la «mémoire de la terre» en termes de processus physiques et constitue le substrat de la diversité biologique terrestre, la préservation de cette partie du patrimoine naturel européen à un niveau régional systématique a été largement négligée. L'hypothèse sous-jacente est qu'en ce qui concerne la sélection de zones d'intérêt spécial pour la conservation, les intérêts de la conservation géologique devraient être mis sur un pied d'égalité avec les intérêts en matière de conservation des habitats et des espèces. Une telle démarche exigerait naturellement des recherches approfondies et un effort de cartographie en vue de décrire et de classer la diversité géologique et les processus géomorphologiques au niveau national comme au niveau européen. Toutefois, de nombreux pays d'Europe ont déjà mis en place des programmes nationaux visant à la reconnaissance, à la documentation et à la conservation de leur diversité géologique. Comme suite à la demande initiale du Secrétariat, l'Islande – sous l'égide du Groupe d'experts pour le Réseau Émeraude – a ainsi conduit l'élaboration d'un rapport et d'un projet de recommandation au Comité permanent de la Convention de Berne sur la coordination, dans le cadre du Réseau Émeraude, de la sélection et de la protection des sites d'intérêt géologique. Le rapport énonce des critères de sélection initiaux pour ces sites et note, entre autres, qu'«en ce qui concerne le «vieux» continent, la préservation du patrimoine de la terre se comprend comme la sélection et la protection de zones représentatives qui, vues dans leur ensemble, éclaireront adéquatement l'histoire géologique et le développement du relief européen.»

Protéger le patrimoine géologique

Le projet de recommandation a été examiné à la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne qui s'est tenue à Strasbourg en 2001. Bien que tous les

pays aient reconnu qu'il importait de protéger le patrimoine géologique aux niveaux national et mondial, aucune opinion majoritaire ne s'est manifestée sur la nécessité d'étudier la question également au niveau régional, dans le cadre de la Convention de Berne. Les grandes préoccupations exprimées ont porté notamment sur l'absence éventuelle de base juridique – au titre de la Convention – pour recommander des actions ou coordonner des travaux relatifs à des questions géologiques, et sur le risque d'une perte de compatibilité avec le réseau Natura 2000 de l'Union européenne (Natura 2000 ne comprend aucun site géologique). Compte tenu toutefois de l'intérêt suscité par cette question, il a été suggéré que l'on s'inquiète des cadres juridiques – autres que la Convention de Berne – à mettre en œuvre pour la coopération internationale en matière de diversité géologique. La Convention européenne du paysage a été mentionnée comme partenaire potentiel à cet égard. Le chef de la Division du patrimoine naturel et de la diversité biologique a proposé d'enquêter sur ces cadres juridiques et d'étudier, en coopération avec les gouvernements intéressés, la possibilité d'élaborer une charte européenne des sites d'intérêt géologique.

Ces efforts ont abouti à la création d'un Groupe de travail sur le patrimoine géologique dépendant du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP), qui s'est réuni pour la première fois à Strasbourg en 2002 et a examiné plusieurs moyens de faire avancer la conservation géologique au niveau européen, y compris la nécessité d'établir un nouveau traité contraignant. Il s'est tou-

tefois dégagé un consensus tendant à l'élaboration – en coopération avec l'Unesco et des organisations non gouvernementales compétentes, ainsi que des organes internationaux – d'un projet de recommandation sur la «conservation du patrimoine géologique et des zones d'intérêt géologique spécial» en vue d'une éventuelle adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

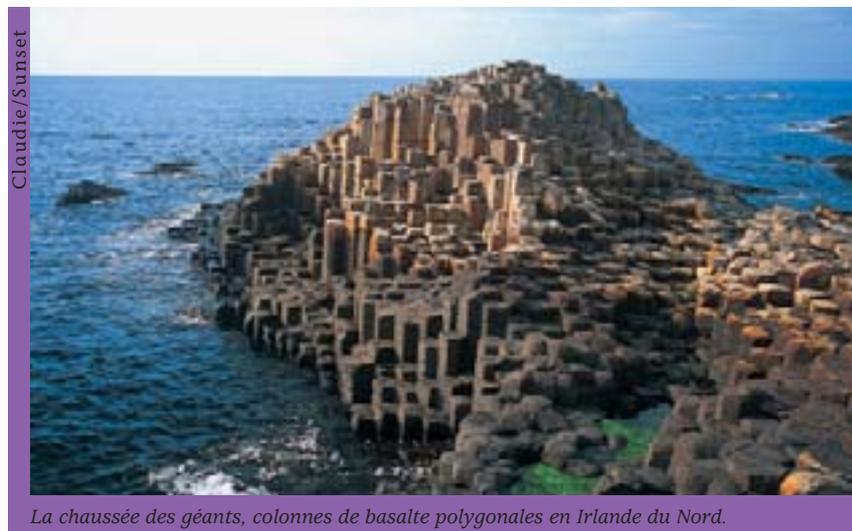
Le projet de recommandation se compose de trois éléments:

- identification des zones d'intérêt géologique spécial pouvant contribuer à mettre en valeur et protéger le patrimoine géologique européen;
- élaboration de lignes directrices nationales pour la gestion des zones d'intérêt géologique, y compris la constitution d'inventaires, la classification des sites, la création de bases de données et la surveillance de l'état des sites;
- renforcement des lois en vigueur ou élaboration de lois nouvelles pour protéger les zones d'intérêt géologique spécial et les objets meubles du patrimoine géologique.

Le Groupe de travail sur le patrimoine géologique a finalisé le projet de recommandation lors de sa réunion de septembre 2003 et l'a transmis au CO-DBP pour une éventuelle adoption. Il faut espérer que cet exercice jettera solidement les bases de la conservation du patrimoine géologique au sein du Conseil de l'Europe.

Jón Gunnar Ottósson

Directeur général
Institut islandais d'histoire naturelle
Hlemmur 3
ISL-125 Reykjavic
jgo@ni.is



La chaussée des géants, colonnes de basalte polygonales en Irlande du Nord.

Claudie/Sunset

La Stratégie de la Convention du patrimoine mondial et la conservation du patrimoine géologique

Le Comité du patrimoine mondial a adopté en 1994 une Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et crédible. Le but de cette stratégie est que la liste en question énumère des objets d'une exceptionnelle valeur universelle reflétant la diversité culturelle et naturelle du monde. Parmi les activités énumérées, on trouve des études de sites géologiques ou de gisements de fossiles, ainsi que des réunions d'experts organisées en coopération avec des organisations professionnelles telles que l'Union internationale des sciences géologiques (UISG).

Le patrimoine géologique de la terre, qui n'est autre que la mémoire de celle-ci, fait partie du Patrimoine mondial, car il renseigne sur l'évolution de notre planète. L'interprétation des sites paléontologiques et des gisements de fossiles nous rapproche des débuts de l'humanité. Une connaissance approfondie de l'évolution géologique et biologique et une bonne compréhension du développement des écosystèmes terrestres et aquatiques sont nécessaires pour respecter pleinement l'environnement de la planète. C'est pourquoi la communauté internationale tout entière s'inquiète de la protection des principaux sites géologiques et paléontologiques, qui vont des gisements australiens de mammifères fossiles (Riversleigh/Naracoorte) au gisement de fossiles de la mine de Messel, en Allemagne, en passant par les côtes du Dorset et du Devon oriental, au Royaume-Uni, et le Parc national du Grand Canyon, aux Etats-Unis.

Un patrimoine sous-représenté

Le patrimoine géologique est sous-représenté, pour l'instant, sur la liste du Patrimoine mondial. Dans la région européenne, une étroite coopération s'est mise en place avec le Conseil de l'Europe afin d'assurer l'identification des sites potentiels et de formuler des recommandations pour la protection et la conservation de ce patrimoine unique.

On ne saurait sous-estimer la nécessité qu'il y a d'identifier, de protéger, de conserver, de mettre en forme et de transmettre aux générations futures le dossier optimal de la vie sur terre que constituent les sites géologiques et les gisements de fossiles. Ces lieux sont plus que des frag-

ments isolés de notre passé; ils nous permettent de comprendre la vie sur terre aujourd'hui et peuvent aussi nous servir à façonner l'avenir. La perspective temporelle est précieuse, car grâce à elle, on peut établir des liens importants entre les sanctuaires du passé et les sites «naturels» actuels, de même qu'avec les sites culturels, qui représentent eux aussi notre passé.

À l'atelier sur les gisements de fossiles du patrimoine mondial (Sydney, Australie, 2000), on a parlé de la gestion de ces gisements, et en particulier des points suivants: nécessité de recherches permanentes pour entretenir et mettre en valeur le patrimoine mondial, interprétation et notification de l'importance des sites, gestion du tourisme et protection – dans l'intérêt de toutes les parties prenantes – de la valeur des sites au point de vue du patrimoine mondial. La plupart de ces points sont liés entre eux, ce que doit reconnaître la planification de la gestion intégrée.

De nombreuses questions relatives à la protection des sites géologiques et des gisements de fossiles sont à examiner par les organismes chargés d'assurer la protection de ces lieux au moyen d'un plan de gestion intégrée. Une planification exhaustive est essentielle également dans le processus de proposition des éléments du patrimoine mondial comme dans son suivi. Enfin, la communication et la gestion de réseau entre toutes les parties prenantes sont cruciales, dans le contexte européen, pour améliorer la conservation du patrimoine géologique et fossile à l'intention des générations futures.

Mechtild Rössler

Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco
7, place de Fontenoy
F-75352 Paris 07 SP
m.rossler@unesco.org

Extrait des critères relatifs à l'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial (Orientations, 2002)

«44... En conséquence, les biens proposés devront:

a. i. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la planète, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification;...»



Le parc national des Hohe Tauern, un géosite autrichien

Les montagnes sont ce que la nature a de plus élevé et de plus remarquable sur notre planète. L'homme les a toujours perçues comme mystiques, porteuses de secret, terrifiantes et dangereuses.

Le Parc national des Hohe Tauern (180 00 hectares au total, soit 1800 km²) représente la plus vaste zone cohérente et supranationale protégée de ressources naturelles et culturelles des Alpes.

La majeure partie du parc national s'étend dans la «Tauernfenster», «fenêtre» géologique qui nous renseigne sur la couche tectonique la plus profonde des Alpes orientales, l'Unité pennique, dont les dimensions et la morphologie sont uniques.

Le Parc national des Hohe Tauern, dont le paysage a été façonné par les âges glaciaires, présente des traces d'importants processus géologiques et géomorphologiques et une grande richesse de formes. Il fournit un inestimable témoignage de la

L. Lammerhuber/ NP Hohe Tauern



Plissements dans la roche

manière dont les Alpes se sont constituées. Les caractéristiques de la «Tauernfenster», la diversité des types de roches et de sédiments et l'étendue d'un spectre climatique allant de l'océanique au continental, tout cela concourt à offrir les exemples uniques et impressionnants d'une incessante évolution biologique et écologique, tel le paysage primitif des zones proto-glaciaires, avec ses états successifs. Outre ces phénomènes propres au paysage de l'âge glaciaire, on peut également observer tous les processus glaciaires en cours.

La «Tauernfenster» ouvre une «fenêtre» tectonique géante sur l'histoire géologique des Alpes. Jusqu'à présent, on a décelé

dans la région des Hohe Tauern plus de 200 minéraux différents, dont beaucoup constituent des sites spectaculaires d'une valeur internationale.

Le Parc national des Hohe Tauern garantit la protection à long terme d'un des principaux apports de l'Autriche à l'irremplaçable patrimoine naturel et culturel de la planète.

Harald Kremser

Service des parcs nationaux du
Gouvernement de l'État fédéré de Salzbourg
Postfach 527
A-5010 Salzburg
harald.kremser@salzburg-gv.at



Abteilung Medien Jungfrauabahn

Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn

En 2001, la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn (JAB) a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et fut ainsi le premier site naturel de l'arc alpin à obtenir cette distinction. Cette région, située autour du Grand Glacier d'Aletsch, constitue la zone glaciaire la plus importante des Alpes et fait depuis longtemps l'objet de recherches. Ce site est aussi le témoin représentatif de l'histoire géologique des Alpes, grâce au massif de l'Aar – un massif cristallin –, à des couvertures sédimentaires autochtones et parautochtones, ainsi qu'à des éléments du système de nappes helvétiques.

La diversité géologique et géomorphologique, une altitude allant de 900 à 4274 mètres et des conditions climatiques contrastées (océanique humide et frais jusqu'à chaud et sec dans les vallées internes) sont à l'origine d'une grande diversité dans la flore et la faune alpines.

Le glacier d'Aletsch sur la Jungfrau



Durdle Door

Durdle door

Le littoral du Dorset et de l'est du Devon

Le littoral du Dorset et de l'est du Devon s'est vu décerner le statut de site du patrimoine mondial en décembre 2001. La «côte jurassique», comme on l'appelle également, est le premier site d'Angleterre inscrit sur la liste de l'Unesco – non pas pour la beauté sauvage de ses 155 km de falaises et de grèves, mais en raison de son inestimable valeur pour l'étude des sciences de la Terre. Pour les spécialistes, ces formations rocheuses sont un livre ouvert sur 185 millions d'années d'histoire de la terre, soit une séquence couvrant le Trias, le Jurassique et le Crétacé. Le site présente également une série exceptionnelle de gise-

ments fossilifères d'importance mondiale. Du fait de ses caractéristiques géologiques d'une grande diversité, il offre des conditions idéales à l'étude du phénomène de l'érosion côtière. Il abrite en outre une faune et une flore remarquables, qui comptent de nombreuses espèces rares. Enfin, ce segment de littoral a apporté à l'étude de la géologie une contribution essentielle au niveau mondial.

Fruit de huit années d'efforts, l'octroi du statut de patrimoine mondial aura de vastes incidences sur l'ensemble du Dorset et de l'est du Devon. Une petite équipe hautement motivée de spécialistes en sciences de la Terre, d'administrateurs et de décideurs travaille actuellement à la mise au point d'un programme de développement du site, l'objectif central étant de le protéger et de le mettre en valeur au bénéfice des générations actuelles et futures. Pour les habitants, l'inscription du littoral sur la Liste du patrimoine mon-

dial ouvre un nouveau et vaste champ d'activité: programmes de vulgarisation et d'éducation, tourisme durable, développement local, etc. La région du Dorset et de l'est du Devon est une destination touristique bien établie, qui attire des millions de visiteurs par an. La perspective de donner à un public aussi nombreux la possibilité de comprendre l'histoire de la terre et les processus naturels offre également l'occasion de renforcer le statut des sciences de la Terre au niveau national et mondial. Pour plus de détails sur les activités et centres d'intérêt du littoral du Dorset et de l'est du Devon, on pourra se connecter à www.jurassiccoast.com ou consulter l'équipe du site au 00 44 13 05 22 51 01.

Malcolm Turnbull

*Manager, Coast and Countryside Policy
Dorset City Council, City Hall
GB -Dorchester DT1 1XJ
m.turnbull@dorset-cc.gov.uk*

L'Union internationale des sciences géologiques (UISG)

L'Union internationale des sciences géologiques (UISG) est une organisation scientifique non gouvernementale parmi les plus grandes et les plus actives du monde. Elle compte 115 «organisations adhérentes» (pays membres) et 38 institutions affiliées (sociétés, unions et associations géoscientifiques internationales). Fondée en 1961 pour assurer le suivi et la coordination des programmes internationaux de recherche géoscientifique, elle est membre du Conseil international de la science (ICSU). Les spécialistes des sciences de la Terre avaient perçu le besoin d'un mécanisme permettant de faire face aux problèmes géologiques mondiaux dans l'intervalle entre les Congrès géologiques internationaux organisés tous les quatre ans. L'UISG joue par ailleurs un rôle de liaison essentiel dans les domaines qui nécessitent la contribution d'autres organes scientifiques opérant sous l'égide de l'ICSU. L'Unesco est également un partenaire important de l'UISG; cette dernière collabore en effet depuis plus de 30 ans avec la Division des sciences de la Terre de l'Unesco dans le cadre du Programme international de corrélation géologique (PICG) (qui sera rebaptisé en 2003 «Programme international de géosciences»). Le PICG est

aujourd'hui le programme conjoint le plus dynamique au niveau mondial dans le domaine des sciences de la Terre, avec 35 à 40 projets internationaux en cours chaque année. Le budget annuel de 300 000 dollars n'est qu'un fonds d'amorçage; l'Unesco estime que les investissements annuels dans le PICG s'élèvent au total à plus de 30 millions de dollars.

Deux importants comités, le Comité d'orientation de la recherche et le Comité des publications conseillent le Comité exécutif et le Conseil de l'UISG pour les questions relevant de leur compétence. Huit commissions, cinq groupes de travail et deux initiatives se partagent les grands secteurs d'activités géoscientifiques, tels que la stratigraphie (Commission internationale de la stratigraphie), l'histoire des géosciences (INHIGEO), les questions environnementales (COGEOENVIRONNEMENT) ou l'information géoscientifique (CGI). L'initiative GEOMEDICINE sur la géologie et la santé s'intéresse à l'un des axes de recherche les plus récents et les plus féconds du domaine des géosciences. Devant l'intérêt croissant du public pour les formations géologiques remarquables et son besoin grandissant d'information sur les sciences de la Terre, l'UISG a créé

le groupe de travail Geosites, chargé de dresser un inventaire mondial des sites géologiques importants. Parallèlement, la Division des sciences de la Terre de l'Unesco a lancé le programme Geoparks. Plusieurs experts siégeant au Comité scientifique chargé de l'évaluation de tous les projets du PICG, dont les membres sont nommés sur proposition de l'UISG, conseillent l'Unesco sur le programme Geoparks. Le Conseil de l'Europe, pour sa part, a récemment mis en train une initiative de sensibilisation au patrimoine géologique de l'Europe. Soucieuse de prendre en compte toutes ces initiatives et d'y participer activement, l'UISG est en train de restructurer son groupe de travail Geosites. Elle espère que ces actions déboucheront sur une prise de conscience mondiale de l'importance de notre patrimoine géologique et de la contribution des géosciences à une meilleure connaissance de la Terre, qui pourrait s'avérer déterminante pour prévoir l'avenir de notre planète.

Werner R. Janoschek

*Secrétaire Général de l'UISG
Geological Survey of Austria
Rasumofskygasse 23
P.O.B 127
A-1031 Vienne
wjanoschek@cc.geolba.ac.at*

Le patrimoine paléontologique de l'Europe

L'usage courant identifie le patrimoine avec l'héritage culturel que constituent les oeuvres d'art, les monuments, les sites chargés d'histoire ou encore la littérature et la musique. Mémoire des civilisations, fruit des activités humaines, il est géré par une législation qui varie peu d'un pays à l'autre. Récemment, il s'est étendu au patrimoine naturel représenté par les faunes, les flores et les paysages remarquables. Les mesures de protection et de gestion qui concernent ceux-ci s'attachent généralement à la préservation d'espèces animales et végétales menacées ainsi que celle de sites naturels en péril. On souhaite ainsi pérenniser ou éventuellement améliorer une situation présente. Or, force est de constater que l'aspect de la planète est éminemment changeant et que les êtres vivants qui la peuplent tout comme les environnements qu'ils animent sont l'expression d'un moment de son évolution. Il y a eu un avant, il y aura un après. En d'autres termes, le monde qui nous entoure ne devient intelligible qu'à travers la conscience de l'histoire. Il en est ainsi de l'émergence de l'humanité à partir de l'animalité et, d'une façon générale, de la succession des espèces vivantes au cours des temps. Dans cette perspective, les fossiles et les sites fossilifères apparaissent comme la mémoire de la vie, de l'histoire qui a fait les faunes et les flores de l'Europe, une histoire qui se décline non pas en siècles mais en millions d'années.

Les fossiles, des archives de l'histoire de la vie

Après sa mort, tout être vivant est voué à disparaître sans laisser de traces. Les cadavres et les restes végétaux sont, en effet, la proie d'une multitude d'agressions qui contribuent, à plus ou moins brève échéance, à leur destruction. L'oxygène de l'atmosphère décompose la matière organique. L'eau dissout les coquilles et les squelettes. Une foule d'animaux et de micro-organismes se nourrissent des organismes morts. Aussi, la conservation de vestiges d'animaux et de plantes d'époques révolues constitue-elle l'exception; elle tient du miracle, mais elle existe. Les fossiles, restes d'êtres disparus ou traces de leur activité préservés dans les roches, se révèlent, dans ces conditions, comme autant d'archives qui racontent l'histoire de la vie et contri-

buent à rendre compréhensible l'extraordinaire diversité du monde vivant actuel.

Les modalités de la fossilisation qui assurent la transmission des vestiges d'anciennes faunes et flores sont variées. Les fossiles les plus communs qu'un promeneur averti récolte au pied d'une falaise ou dans une carrière, correspondent aux parties minéralisées des animaux c'est-à-dire les coquilles, les carapaces ou les squelettes. Selon l'appartenance zoologique des espèces concernées, ils consistent en carbonate de calcium, en phosphate de calcium, plus rarement en silice. Ultérieurement, un sulfure de fer, la pyrite, aux belles colorations mordorées, peut se substituer à la substance minérale originelle.

Des circonstances exceptionnelles peuvent conduire à la conservation des tissus mous, la peau, la musculature ou les organes internes. C'est le cas des mammoths préservés intacts dans les glaces de Sibérie ou des insectes et des araignées inclus dans une résine fossile, l'ambre. De tels documents fournissent des informations inestimables sur l'organisation d'espèces disparues.

Parfois, les coquilles et les squelettes ont été dissous longtemps après leur enfouissement, laissant dans la roche des cavités qui sont autant de répliques fidèles de leur morphologie. Véritables fossiles fantômes, leur silhouette est retrouvée en injectant sous vide du plâtre ou une résine synthétique dans les cavités puis en dissolvant la roche.

Une autre manifestation, et non des moins spectaculaires, de l'existence d'êtres disparus, est enregistrée dans les roches sous forme de terriers ou de pistes de locomotion. Il s'agit de traces laissées par les diverses activités animales, le déplacement, la quête de nourriture ou la protection contre des prédateurs. En règle générale, leurs auteurs demeurent inconnus car, sauf exception, ils ne sont pas fossilisés en connexion avec leur ouvrage.

Le message des fossiles

L'étude des fossiles relève du domaine de la Paléontologie, une discipline située à la charnière entre les Sciences de la Vie et les Sciences de la Terre. Son objectif est la reconstitution de l'histoire des êtres vivants, une évolution qui, en près de 4 milliards d'années, a conduit de l'apparition des premières bactéries à l'émergence de l'homme. En effet, une très longue filiation nous relie aux premières formes de vie. Les fossiles nous racontent l'histoire de nos origines.

Un répertoire de la biodiversité

En premier lieu, les fossiles nous renseignent sur l'extrême diversité du monde vivant ayant peuplé la planète. Tout au long des temps géologiques, une multitude d'animaux et de plantes se sont succédé, la plupart n'ayant plus de représentants dans la nature actuelle. Il en est ainsi des dinosaures à la silhouette désormais familière. Des formes anciennes disparaissent, des espèces nouvelles nais-



Empreintes de pas d'un reptile (Chirotherium) du début de l'ère secondaire et fentes de dessiccation conservées en relief à la surface d'un banc de grès. Largeur d'une empreinte: 12 cm.

J-C Gall



J-C Gall

Ammonites (Promicroceras), mollusques de l'ère secondaire, dont la coquille calcaire a été transformée en pyrite (diamètre d'une ammonite: 1 cm).

sent au rythme des millions d'années, témoignant de la fabuleuse capacité d'innovation de la vie.

A l'origine des faunes et des flores actuelles

Les êtres vivants qui se sont relayés au fil du temps dérivent les uns des autres par transformations graduelles. Tel est le fondement de la théorie de l'évolution biologique qui, au cours des deux derniers siècles, a provoqué une révolution scientifique sans précédent, changeant radicalement notre perception de la vie. Dans cette perspective, la nature actuelle avec ses faunes, ses flores et ses paysages, correspond à un instantané, à un arrêt sur image, de son histoire. Aussi, l'organisation des animaux et des végétaux qui peuplent nos environnements ne devient-elle compréhensible que comme l'aboutissement provisoire d'une longue chaîne de modifications et d'adaptations. En l'absence des données paléontologiques, la vie nous resterait à jamais inintelligible. C'est le passé qui éclaire le présent.

Le décodage des mécanismes de l'évolution biologique

Les mécanismes qui contribuent à l'apparition d'espèces nouvelles sont aujourd'hui mieux compris grâce aux avancées spectaculaires de la biologie moléculaire. Ils font appel aux modifications du code génétique. Cependant c'est à l'échelle des temps géologiques dont le déroulement implique la succession de milliers

de générations que se vérifie la réalité de l'évolution biologique. Les durées impliquées échappent à l'expérience d'une vie humaine. Au fur et à mesure que s'égrènent les millions d'années, les espèces fossiles enregistrent des modifications graduelles de leur organisation qui ne peuvent s'expliquer que par une filiation. Les êtres vivants se succèdent comme défilent les images dans un film

de cinéma. Chaque image est déterminée par celle qui la précède et prépare celle qui va suivre. En dépit de périodes de crise marquées par l'extinction simultanée de très nombreuses espèces, le film de la vie ne s'est jamais déchiré. A aucun moment son défilement ne s'est interrompu. Cependant un jour s'y inscrira le mot «Fin».

L'histoire de la vie a mis en évidence le rôle capital joué par les changements intervenus dans le contexte environnemental de la planète dans le déroulement de l'évolution biologique. En effet, pour subsister, faunes et flores doivent se trouver en équilibre avec les paysages qu'elles animent et les contraintes climatiques qu'elle subissent. Or, au cours de l'histoire de la Terre, la configuration de la surface du globe, la répartition des continents et des océans, les caractères des climats, se sont constamment modifiés. Des chaînes de montagnes se sont édifiées puis furent arasées. Aux climats tropicaux succédèrent des conditions arides ou des périodes de glaciation. Un réajustement permanent s'impose aux êtres vivants. La vie est contrainte d'innover. Il en est ainsi de l'homme qui apparaît sur la scène de la vie il y a quelques millions d'années à peine. Issu d'ancêtres primates vivant dans les forêts tropicales, il se nourrissait, à l'instar des grands singes

Les fossiles falsifiés

Les rubriques du marché de l'art font régulièrement état de l'apparition de faux qui déroutent les experts. Les fossiles ne sont pas à l'abri de telles mésaventures. Déjà au 18^e siècle, Johann Beringer, professeur à Würzburg, fut victime d'une mystification orchestrée par ses élèves. Ceux-ci avaient sculpté sur des pierres des figures bizarres qu'il récolta, décrit et publia dans un ouvrage comme étant des fossiles. Lorsqu'il découvrit enfin la supercherie, honteux et ulcéré, il s'évertua à retirer son livre du commerce.

L'homme de Piltdown fut exhumé au début du 20^e siècle dans le Sussex (Angleterre). Il associait un crâne de facture humaine avec une mandibule simiesque et fut considéré par certains comme un «chaînon manquant» de l'histoire des hominidés. La falsification fut découverte bien plus

tard vers 1950. Un plaisantin avait réuni et maquillé deux éléments de squelettes qui appartenaient respectivement à un homme et à un singe, pour faire croire qu'ils provenaient d'un seul et même individu préhistorique.

La crédulité du touriste, amateur de beaux fossiles, se rendant dans des pays lointains, est souvent exploitée par des vendeurs peu scrupuleux qui sont passés maîtres dans les contrefaçons. Ils proposent des fossiles entiers, «recomposés» à partir d'éléments empruntés à plusieurs spécimens, voire à des espèces différentes, ou complètent les parties manquantes par un ciment coloré. Certains échantillons sont entièrement fantaisistes car «inventés», sculptés ou moulés dans un ciment qui évoque une roche naturelle. Il convient de rester vigilant.

actuels, de feuilles et de fruits et se déplaçait dans les arbres. Une dérive climatique à l'origine de conditions plus arides, entraîne l'extension d'un paysage plus ouvert, la savane. L'homme s'y aventure. Pour y survivre, il doit adapter son comportement aux exigences de son nouveau milieu de vie. Le redressement de son corps et la station bipède, le passage d'un régime végétarien à des mœurs de prédateur, l'invention de l'outil, constituent autant de réponses aux sollicitations d'un environnement nouveau. Sans le témoignage des fossiles, les racines de l'humanité demeureraient pour toujours ignorées.

Une planète en crise

Depuis deux millions d'années, la Terre se trouve engagée dans une crise majeure de son histoire. Elle se traduit par une dégradation climatique qui est à l'origine des glaciations. Elle est concomitante d'une réduction dramatique de la biodiversité et de la prolifération d'un prédateur redoutable, l'homme. La dernière glaciation a pris fin il y a 10 000 ans. Le réchauffement climatique que nous vivons aujourd'hui inquiète par ses répercussions sur le rythme des saisons et sur la remontée générale du niveau des mers consécutive à une fonte progressive des grandes calottes glaciaires.

Cette situation suscite de multiples interrogations:

- Quelle sera la durée de la présente période de réchauffement?
- Quel sera son impact sur la répartition des zones climatiques?
- Affectera-t-elle irréversiblement la biodiversité?
- A quelle vitesse s'opéreront les réajustements d'équilibre dans les environnements perturbés?

La connaissance du passé de la planète, en particulier des crises qui, à maintes reprises, ont affecté la surface du globe, permettra d'apporter des éléments de réponses à ces questions. Témoins de ces bouleversements, les fossiles délivrent un message qui demeure essentiel.

Les gisements fossilifères, des lieux de mémoire

Le fossile ramassé au hasard d'une promenade fait le bonheur du collectionneur. Il est perçu comme un élément décoratif ou comme une invitation à rêver de paysages disparus. Les gisements fossilifères font l'objet d'une attention plus

raisonnée. Ils correspondent, en effet, à des accumulations de documents paléontologiques d'une exceptionnelle abondance ou d'une qualité de conservation inhabituelle. Certains sont connus et prospectés depuis longtemps, tel le site du Monte Bolca près de Vérone, dont les poissons fossiles intriguaient déjà les visiteurs des cabinets de curiosités et des musées du 16^e et du 17^e siècles.

Très tôt, les scientifiques s'intéressèrent aux gisements fossilifères. A l'instar des sites archéologiques, ceux-ci livraient des restes d'êtres vivants, animaux et plantes, ayant vécu ensemble à un moment donné de l'histoire de la Terre. Ils constituent l'expression d'un instantané dans le déroulement des temps géologiques et autorisent la reconstitution fidèle d'un paysage ou d'un environnement disparu. Aussi, firent-ils l'objet d'exploitations systématiques grâce à la mise en place de chantiers de fouilles. A cet égard, les chantiers de fouilles installés par les préhistoriens sont des modèles d'une gestion et d'une valorisation rigoureuses d'un patrimoine paléontologique. Lorsqu'on s'adresse à des gisements plus anciens où les fossiles se trouvent engagés dans des roches dures, calcaires ou grès, leur exploitation nécessite la mise en œuvre d'un véritable équipement de travaux

publics. Les calcaires lithographiques de Cerin, dans la partie méridionale du Jura français, célèbres pour leurs fossiles datant de la fin de la période jurassique c'est-à-dire d'environ 140 millions d'années, donnèrent lieu à l'implantation d'un chantier de fouilles qui se poursuivit durant vingt ans.

Mais au fur et à mesure que les publications paléontologiques attiraient l'attention du public sur l'aspect spectaculaire des découvertes, des convoitises se manifestèrent. Des gisements fossilifères étaient pillés ou saccagés voire définitivement détruits en vue de récupérer les échantillons les mieux préservés, destinés à un commerce de plus en plus lucratif.

Les fossiles, un patrimoine à protéger

Les fossiles représentent un patrimoine non renouvelable. Par le pillage des gisements fossilifères, les scientifiques sont, non seulement, privés d'échantillons d'un intérêt exceptionnel, mais la destruction irrémédiable d'exemplaires jugés moins beaux donc non commercialisables, réduit d'autant la richesse de l'information qu'une étude détaillée du site pouvait délivrer. Un échantillon isolé, sorti de son contexte géologique c'est-à-dire

L'European Paleontological Association (EPA)

L'European Palaeontological Association créée en 1991 dans les locaux du Conseil de l'Europe, regroupe près de 400 paléontologues de tous les pays d'Europe. Elle s'est assigné un triple objectif: promouvoir la coopération entre paléontologues européens dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, organiser des réunions scientifiques, assurer la valorisation et la sauvegarde du patrimoine paléontologique de l'Europe. Elle obtint en 1995 le statut consultatif d'une organisation internationale non gouvernementale (ONG) auprès du Conseil de l'Europe. La liaison entre ses membres est assurée par une revue semestrielle, EUROPAL. Chaque année, l'EPA tient dans l'un des pays européens, un atelier de travail ou un congrès autour d'une thématique se rapportant à la paléontologie. Cette manifestation scientifique offre en outre l'opportunité de présenter

une conférence d'intérêt général pour un plus large public.

Afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine paléontologique de l'Europe et d'éveiller sa curiosité pour l'histoire de la vie et de la Terre, l'EPA a pris l'initiative de publier en 1999 un ouvrage de vulgarisation sur les grands gisements fossilifères d'Europe. Une vingtaine de sites paléontologiques célèbres permettent d'y retracer l'histoire de l'Europe, depuis les premières faunes apparues il y a plus de 600 millions d'années jusqu'à celles de l'ère quaternaire, contemporaines de l'homme préhistorique. L'ouvrage est disponible en version italienne et allemande; des versions en langue française et anglaise sont prévues.

EPA
Laboratoire de Paléontologie de
l'Université Louis Pasteur
1, rue Blessig
F-67084 Strasbourg cedex



M. Rauch/Bios

Ammonite fossile dans un champ des Vosges du Nord (France)

sans référence à son mode de gisement et aux fossiles qui lui sont associés, perd l'essentiel du message qu'il véhicule sur l'histoire de la vie.

Au cours des dernières décennies, un engouement croissant pour les fossiles et les minéraux a conduit à la multiplication des «bourses» aux fossiles et aux minéraux et, plus dramatiquement, aux ventes «sauvages». Rien qu'en France, près de 500 négociants en fossiles ont été répertoriés. Les prix grimpent. Les gains sont considérables. Par exemple, le squelette d'une gazelle fossile provenant du Luberon (Alpes de Haute-Provence) s'est récemment négocié à 45 000 euros. En 2002, au cours d'une vente aux enchères, un œuf de dinosaure a été adjugé 520 euros. Des sites Internet proposent aux acheteurs potentiels des catalogues illustrés de fossiles avec leurs prix. Le commerce des fossiles tout comme celui des minéraux encourage la prospection intensive des gisements et leur épuisement à plus ou moins brève échéance. Il se trouve aussi à l'origine d'un accroissement des vols constatés dans les musées et les collections publiques. Ces pratiques se développent d'autant plus rapidement que beaucoup d'institutions scientifiques

d'Europe connaissent des difficultés croissantes pour protéger le patrimoine paléontologique et minéralogique abrité dans leurs locaux.

Face à une situation de pillage et de trafic illicite, bon nombre de pays d'Europe ont pris des mesures ponctuelles pour enrayer la dilapidation de leur patrimoine paléontologique. A cet égard, le cas des schistes bitumineux fossilifères du Jura souabe (Bade-Wurtemberg) a valeur d'exemple.

Depuis plusieurs siècles déjà, les carrières de schistes de la région de Holzmaden ont livré des fossiles admirablement préservés correspondant au peuplement d'une ancienne mer qui occupait la région vers le milieu de l'ère secondaire c'est-à-dire il y a environ 180 millions d'années. La faune comprenait de grands reptiles (certains dépassaient 15 m de longueur), des poissons, des lys de mer et une multitude de mollusques. Elle a enrichi les musées du monde entier.

Dès 1935, les gisements fossilifères ont été classés, dans le cadre d'une loi sur la protection de la nature, comme «sites paléontologiques à protéger». Ce statut fut confirmé par la loi de 1972 qui étendit la notion de patrimoine culturel «aux œuvres de l'homme et à ceux de la

nature». Le législateur a prévu qu'il appartenait aux paléontologues du Musée d'histoire naturelle de Stuttgart de décider si tel ou tel fossile découvert dans les gisements, méritait d'être conservé comme élément du patrimoine. La loi fait, en effet, obligation aux particuliers comme aux entreprises se trouvant à l'origine de la découverte de fossiles remarquables, de les signaler aussitôt aux responsables de cet établissement. Les autorités du Land du Bade-Wurtemberg, en concertation avec le Musée de Stuttgart, sont seules à pouvoir délivrer l'autorisation d'effectuer des fouilles sur le terrain. Par ailleurs, les exploitants de carrières sont encouragés à prendre soin d'éventuelles trouvailles grâce à des primes substantielles versées par le Musée de Stuttgart.

La plupart des pays européens disposent aujourd'hui d'une société paléontologique ou d'une société géologique. Face au danger que représente le pillage des gisements et la commercialisation abusive des fossiles et des minéraux, elles ont entrepris, avec des succès variés, des démarches auprès des instances régionales et nationales pour que soit enrayerée la dilapidation de ce patrimoine. Certaines ont édicté un code de déontologie destiné à leurs adhérents. Il en est ainsi de l'Association Paléontologique Française qui fait obligation à ses membres «à ne pas se livrer directement ou indirectement au commerce ou à l'expertise à but commercial d'objets semblables ou apparentés à ceux qu'ils étudient» et à renoncer à constituer une collection personnelle. En effet, la constitution de collections privées est en partie responsable de l'épuisement des gisements.

En 1993, l'*European Palaeontological Association* qui regroupe des paléontologues de tous les pays d'Europe, a entrepris un recensement des mesures prises dans un certain nombre de pays européens pour assurer la protection de ses gisements fossilifères. Le constat qui s'en dégage est celui d'une disparité considérable. Les sites paléontologiques sont tantôt protégés par un statut juridique propre, tantôt incorporés dans le cadre d'un parc ou d'une réserve naturelle, tantôt sauvegardés grâce à des initiatives privées. Cette hétérogénéité des situations appelle d'urgence la réalisation d'un inventaire des sites européens à protéger et à classer et la création d'un outil

législatif cohérent à l'échelle de l'Europe. Il est souhaité que ces opérations soient entreprises sous les auspices du Conseil de l'Europe.

Conclusion

Le patrimoine paléontologique représenté par les fossiles et les gisements fossilifères prend le relais du patrimoine culturel pour raconter l'histoire de l'Europe et notre histoire. Aussi mériterait-il le même accueil et les mêmes égards que ceux réservés à l'héritage transmis au cours des temps historiques par les activités de l'homme. Objets rares, archives non renouvelables, les fossiles suscitent la convoitise des marchands. Il en résulte un pillage effréné des gise-

ments fossilifères. Des mesures de protection s'imposent d'urgence. Leur efficacité appelle une harmonisation à l'échelle de l'Europe. Cependant toute législation si parfaite soit-elle serait inopérante si elle n'était soutenue par l'éducation. On respecte mieux ce qu'on connaît. Le patrimoine paléontologique gagnerait à être davantage intégré dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire, universitaire. Il véhicule une mémoire qui apporte au monde vivant auquel nous appartenons, une dimension supplémentaire, celle du devenir. A une vision statique du monde, se substitue la conscience de l'histoire. Ainsi, tout s'enchaîne dans une merveilleuse continuité, l'évolution biologique qui

conduit des premières bactéries à l'homme, l'aventure des hominidés, la succession des civilisations. Une grande fresque éclairée par la poésie des temps géologiques.

Jean-Claude GALL

Laboratoire de Paléontologie de l'Université
Louis Pasteur de Strasbourg
Représentant auprès du Conseil de l'Europe
de «l'European Palaeontological Association»
1, rue Blessig
F-67084 Strasbourg cedex
jcgall@illite.u-strasbg.fr

Les chantiers de fouilles, une valorisation scientifique du patrimoine paléontologique: l'exemple du site de Cerin

Au cours du 19^e siècle, la région du Bugey, dans le Jura méridional français, connu une certaine activité industrielle liée à l'exploitation de carrières de calcaire lithographique, une pierre au grain particulièrement fin, recherchée comme support d'un procédé de reprographie, la lithographie. Lors des travaux d'exploitation, l'attention des paléontologues fut attirée par la découverte fortuite de fossiles végétaux et animaux remarquablement conservés. Cependant leur localisation précise dans les bancs constituant les fronts de taille n'avait pu être précisée. La reconstitution des paysages qu'ils ont animés, vers le milieu de l'ère secondaire (période du Jurassique), il y a 140 millions d'années, demeurait conjecturale. A l'instigation de paléontologues de l'Université Claude Bernard de Lyon, naquit le projet d'installer un chantier de fouilles dans une carrière abandonnée du village de Cerin-Marchamp. Il se fixait comme objectif le dégagement, sur une surface de près de 200 m², des 400 bancs de l'ancien front de taille, haut de 15 m, et le recensement, niveau par niveau, des fossiles et des caractères de la roche.

Les travaux débutèrent en 1974 et durèrent vingt ans. Leur exécution nécessita la mise en place d'un équipement de travaux publics avec une grue électrique, un bulldozer, des marteaux piqueurs... Certains bancs mesuraient en effet plus de 30 cm d'épaisseur. Les fouilles se

poursuivaient en été, à raison de six semaines par an, avec la participation d'une vingtaine de bénévoles, étudiants, chercheurs, enseignants, issus de différentes universités de France et d'autres pays européens.

Afin de conserver la mémoire des observations faites lors du dégagement d'un banc, celles-ci furent transcrites sur une fiche. Véritable carte d'identité de la couche, elle répertoriait la nature, l'abondance, la localisation, l'orientation et l'état de conservation des fossiles ainsi que les figures et les structures de la roche (rides de courant, fentes de dessiccation...). Un tel inventaire permit de suivre, banc après banc, la succession des associations biologiques au cours du temps et, par conséquent, les changements intervenus dans le paysage.

La synthèse des données recueillies au cours de vingt années d'activité aboutit à la reconstitution d'une lagune tropicale développée à l'aplomb d'une barrière récifale partiellement émergée, en communication épisodique avec la haute mer. Elle était peuplée par des algues, des méduses, des mollusques, des crustacés, des oursins, des étoiles de mer et une foule de poissons. Les terre émergées proches abritaient une végétation de fougères, de conifères et de plantes à port de palmier, les Zamites. C'est là également que vivaient des reptiles terrestres, tortues, crocodiles et reptiles volants. En quête de nourriture, ceux-ci

s'aventuraient dans la lagune à la faveur d'une période d'exondation et imprimaient leurs traces de pas dans la boue calcaire. Celles-ci nous sont parvenues pétrifiées à la surface des bancs de calcaire lithographique.



Le chantier de fouilles paléontologiques de Cerin (Jura méridional) en 1987

Patrimoine géologique et paléontologique



S. Cordier/centre de reproduction de Humawähr

Loutre d'Europe et petits nés en captivité

La nature européenne, notre patrimoine commun

ceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incalculables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants».

Un patrimoine d'une grande richesse

Même si, comparée à d'autres continents, l'Europe peut sembler relativement pauvre en termes de diversité biologique, il ne s'agit que d'une impression. De vastes zones de notre continent, en particulier les grandes chaînes de montagnes et le nord et l'est de l'Europe, sont recouvertes de forêts naturelles plus ou moins modifiées par l'activité humaine. Ces zones constituent l'habitat naturel d'espèces aussi intéressantes que le loup, l'ours ou le lynx pour citer trois grands carnivores très connus du public. La région méditerranéenne, l'Anatolie, la péninsule ibérique, le Caucase et les îles européennes de l'Atlantique et de la Méditerranée figurent parmi les zones qui présentent la plus forte diversité biologique au monde, dans la mesure où elles comptent de nombreuses espèces et écosystèmes uniques en leur genre. La plupart de ces espèces endémiques sont des plantes et des invertébrés mais l'on trouve aussi des poissons, des reptiles et d'autres vertébrés endémiques. Le lynx ibérique par exemple est une magnifique espèce, actuellement limitée au sud de la péninsule ibérique, et il fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la Convention de Berne.

Un instrument de coopération internationale souple

La Convention est non seulement un texte juridique mais aussi un cadre de coopération dont les pays se servent pour tenter d'harmoniser leurs politiques, d'arrêter leurs positions et de planifier des mesures communes en matière de conservation s'agissant de questions et de problèmes qui ne peuvent être résolus que par une approche coordonnée. Prenons par exemple les menaces que font peser sur les écosystèmes et les espèces de l'Europe les invasions biologiques dont beaucoup sont dues à des espèces étrangères envahissantes. Ces espèces peuvent compromettre l'équi-

libre économique et écologique. Elles peuvent facilement se répandre d'un pays à l'autre de sorte que seule une stratégie commune peut permettre de résoudre le problème. Dans ce contexte, la Convention prépare actuellement une stratégie européenne sur les espèces étrangères exotiques envahissantes et établit les mesures précises que les Etats doivent mettre au point pour éviter des introductions indésirées.

La Convention prévoit également un mécanisme de règlement des différends qui vise à aider à trouver des solutions aux problèmes spécifiques que son application peut poser dans les Etats. Les ONG présentent souvent des dossiers dans lesquels les projets de développement sont en contradiction avec la conservation des espèces ou des habitats protégés par la Convention. En pareil cas, l'organe chargé de la supervision de la mise en œuvre de la Convention, le Comité permanent, examine le dossier et formule des recommandations en proposant des solutions. Des experts peuvent envoyer des missions d'étude et de négociation. La Convention est appliquée de manière souple dans la mesure où elle vise à concilier les intérêts en matière de conservation de la nature et d'autres intérêts légitimes tout en favorisant toujours l'idée selon laquelle notre patrimoine naturel commun est d'intérêt public; il faut donc étudier les priorités au cas par cas et tenir compte des politiques relatives à la conservation de la nature dans les autres politiques.

La Convention a aussi créé une synergie avec d'autres conventions internationales ayant les mêmes objectifs, comme la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar relative aux zones humides et la Convention de Bonn sur les espèces migratrices. Elle n'obtiendra jamais de résultat satisfaisant si le public ne s'intéresse pas à la nature. La sensibilisation de ce dernier à l'importance et à l'utilité de la diversité biologique est la meilleure garantie de sa préservation. La démocratie participative est la meilleure recette pour conserver la nature.

Eladio Fernandez-Galiano

*Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique
Direction Générale IV
Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cédex
eladio.fernandez-galiano@coe.int*

La Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 1979) était, lors de son élaboration, un texte novateur.

Non seulement elle reposait sur la notion antérieure selon laquelle la flore et la faune sauvages relevaient de la compétence de toutes les nations mais elle a aussi élargi la responsabilité aux espèces endémiques et à leurs habitats, favorisant l'idée selon laquelle les ressources naturelles précieuses qui existent dans un pays peuvent faire l'objet de textes internationaux. Cette idée débouche sur la notion de «patrimoine commun» en relation avec la nature.

Ainsi, par cette Convention, les Etats contractants reconnaissent que la faune et la flore sauvages constituent un patrimoine naturel précieux qu'il importe de préserver et de transmettre aux générations futures et ils s'engagent à les protéger et les améliorer.

Les gouvernements s'engagent à gérer la nature d'une manière durable en veillant à ce que le développement économique des sociétés ne porte pas préjudice au milieu naturel. La Convention de Berne contient un certain nombre de dispositions détaillées, dresse une liste commune des espèces protégées en Europe et énonce des obligations très précises sur la manière dont les espèces et les habitats doivent être préservés et pris en considération dans le cadre des politiques sectorielles.

L'ensemble des dispositions de la Convention constitue une stratégie très précise pour conserver la diversité biologique sauvage de l'Europe. Les objectifs de la Convention coïncident avec ceux de la «Déclaration du millénaire» des Nations Unies qui reconnaît que le «respect de la nature» est l'une des sept valeurs fondamentales jugées essentielles pour les relations internationales au XXI^e siècle:

«Le respect de la nature: il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux pré-

Le rôle de l'Europe dans la conservation de la vie sauvage: la CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES) est un outil capital pour la conservation des plantes et animaux sauvages dans le monde. Conclue il y a trente ans, elle compte aujourd'hui 162 Parties contractantes, protège du commerce international environ 600 espèces animales et 300 espèces végétales, et réglemente ce commerce vis-à-vis de 4000 espèces animales et 22 000 espèces végétales.

Avec le Japon, les Etats-Unis et la Chine, l'Europe est un des plus grands marchés du commerce des animaux et plantes sauvages comme de leurs produits. La demande de ces «biens» exerce une pression considérable sur les pays en développement producteurs d'espèces animales et végétales sauvages, et lorsque celles-ci sont impossibles ou difficiles à se procurer légalement, il existe un très grand risque d'assister à leur commerce illégal. Telle est la principale raison d'être de la CITES: les pays d'origine des espèces sauvages ont besoin de la coopération des pays consommateurs pour garantir que leurs exportations – si elles existent – se fassent sur des bases durables et conformément à la législation de chacun en matière de conservation. La CITES compte quarante-deux États européens Parties, qui jouent donc un rôle politique important dans son développement.

Une attitude positive

Depuis 1975, année d'entrée en vigueur de la CITES, l'attitude de l'Europe vis-à-vis de la conservation des espèces «exotiques» a changé du tout au tout, et l'on est sans doute fondé à dire que si, auparavant, cette attitude faisait peser une grave menace sur de nombreuses espèces – crocodiles, tortues de mer et autres reptiles, perroquets, éléphants et félidés tachetés, cactées et orchidées –, elle représente aujourd'hui un important facteur positif pour la conservation de ces mêmes espèces. Alors qu'auparavant, les pays européens faisaient systématiquement des réserves pour se soustraire aux restrictions commerciales prévues par la CITES, ils forment maintenant l'avant-garde du mouvement international pour la conservation de la vie sauvage. La législation de la Communauté européenne sur l'application de la CITES en offre une bonne illustration, puisqu'elle énonce une multitude de mesures limitatives allant au-delà de celles prises, au titre de la CITES, en faveur des espèces concernées. Des mesures aussi rigoureuses ont sans conteste des effets positifs lorsqu'elles reposent sur des données scientifiques, sont prises après consultation des pays intéressés, présentent

en principe un caractère temporaire et comportent des restrictions commerciales s'accompagnant d'actions visant à permettre aux pays en développement dont il s'agit de reprendre sur une base durable («non-préjudiciable», dans le langage de la CITES) le commerce des espèces considérées. Il existe cependant un grand risque d'inefficacité, et l'arrêt des importations en provenance d'un «État de l'aire de répartition» risque d'accroître la pression sur les populations d'autres États de cette aire, et donc de déplacer simplement le problème d'un pays à l'autre. En cas de forte demande d'une certaine espèce, il y a un grand risque de voir le commerce de celle-ci se reporter sur une espèce analogue, avec des effets peut-être plus négatifs en matière de conservation. Enfin, lorsque la consommation d'une espèce n'est éliminée que dans un certain nombre de pays consommateurs du fait des restrictions à l'importation qu'ils sont seuls à appliquer, les autres pays consommateurs importent l'espèce en question à des prix plus bas, dans la mesure où elle est globalement moins demandée. C'est pourquoi j'ai la conviction que des mesures internationales appliquées de façon stricte dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs représentent, le plus souvent, la solution des problèmes de conservation posés par le commerce international. Or, la CITES est le bon outil pour cela. Au surplus, et malgré les aspects négatifs éventuels des restrictions nationales à l'importation tels qu'on vient de les évoquer, il est patent que de telles mesures ont souvent ouvert la voie à des actions correctives appropriées, soit sur le plan international, soit au niveau du ou des pays producteurs affectés.

Un savoir-faire utile

En dehors du marché purement commercial des produits de la vie sauvage, l'Europe a toujours connu une forte demande d'animaux et de plantes exotiques de la part des zoos professionnels et des amateurs privés. Heureusement, ces milieux aussi ont fini par se rendre compte que collectionner des spécimens d'espèces rares n'est pas aussi anodin que de collectionner des timbres rares et qu'ils avaient un rôle largement positif à jouer dans le domaine de la conservation. Aussi les zoos et les jardins botaniques ont-ils pris une part croissante à la véritable éducation en matière de conservation et aux efforts de conservation *in situ*, non sans contribuer à maintenir des pools génétiques en vue d'une réintroduction éventuelle d'espèces menacées. Les éleveurs amateurs, en particulier ceux qui sont

bien organisés et participent aux activités d'organisations parapluies telles que la Bundesverband für Naturgerechten Artenschutz, en Allemagne, possèdent beaucoup d'informations et de connaissances qui peuvent trouver à mieux s'employer dans le cadre d'efforts de conservation *ex situ* consistant, par exemple, à réduire la pression sur les populations sauvages de perroquets, notamment en fournissant des animaux nés en captivité, plus intéressants pour les consommateurs.

J'espère avoir brièvement démontré – en me plaçant au point de vue de la CITES – l'importance du rôle et des responsabilités de l'Europe dans la conservation mondiale de la vie sauvage. Bien entendu, je sais que l'Europe agit aussi dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) touchant à la biodiversité, comme par exemple la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), au niveau mondial, ainsi que les nombreux instruments de conservation élaborés dans le cadre du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi je crois que l'Europe peut largement contribuer à faire en sorte que tous les accords et conventions relatifs à la conservation de la biodiversité mondiale aient fixé des priorités compatibles et visent des buts analogues, ce qui rendra possibles une coordination, des synergies et des relations de travail bien plus positives.

Willem Wijnstekers

Secrétaire Général
Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
Maison internationale de l'environnement
15, chemin des Anémones
CH – 1219 Genève
willem.wijnstekers@unep.ch
www.cities.org



Today/Rex features/Sipa

Trafic d'animal de compagnie

Les oiseaux menacés et en danger en Europe

En Inde, un virus menace les vautours d'extinction. En Europe, la politique agricole commune a des effets catastrophiques sur de vastes portions d'habitats favorables aux oiseaux. Le commerce illicite d'oiseaux en provenance d'Asie et d'Amérique du Sud alimente des volières privées en espèces exotiques rares. Dans les pays méditerranéens, la chasse illégale prélève tous les ans un énorme tribut parmi les oiseaux migrateurs. Des milliers d'oiseaux sont victimes de marées noires catastrophiques dans les eaux de l'Union européenne. Ces faits sont avérés... Partout dans le monde, les oiseaux sont menacés. Ils sont au cœur de la cible et bien souvent le coupable est la personne qui vous regarde dans le miroir. C'est l'homme qui constitue pour les oiseaux la plus grave menace. Au cours des deux derniers siècles, cent espèces d'oiseaux ont disparu de la terre. Et selon des études récentes de BirdLife International sur les espèces d'oiseaux menacées dans le monde, on estime qu'environ 12 % des espèces d'oiseaux risquent de disparaître dans les 100 prochaines années. Cela équivaut à 1 186 espèces d'oiseaux menacées dans le monde. Ce chiffre est vraiment terrifiant.

Le déclin s'amorce

En 1974, le Conseil de l'Europe a publié une étude du Conseil international pour la préservation des oiseaux (devenu depuis BirdLife International) intitulée «Oiseaux menacés en Europe» qui couvrait diverses espèces d'oiseaux d'Europe dont l'extinction semblait inévitable. L'étude énumérait 58 espèces qui avaient subi un déclin sans précédent ou qui, en raison de leurs effectifs extrêmement restreints, risquaient d'être mises en danger par toute modification de leur habitat. Elle soulignait qu'il fallait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour garantir leur survie sur le continent européen.

Sept ans plus tard, le Conseil de l'Europe a publié une seconde étude «Les oiseaux ayant besoin d'une protection spéciale en Europe» élaborée par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB, Royaume-Uni) en coopération avec la CIPO. Tout en reconnaissant que plusieurs espèces, telles que le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), pour n'en citer qu'une, avaient vu leur situation s'améliorer depuis 1974, les auteurs jugeaient nécessaire d'ajouter 14 nouvelles espèces, dont la cigogne noire (*Ciconia nigra*), à la liste des oiseaux nécessitant une protection spéciale.

Depuis cette date, l'Europe a perdu l'ibis chauve (*Geronticus eremita*) qui nichait encore il y a trois siècles en Europe centrale, notamment dans les zones alpines d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. La dernière colonie européenne, qui se trouvait à Birecik (Turquie), s'est éteinte il y a 14 ans. Cette espèce ne compte plus désormais que quelques colonies au Maroc et en Syrie.

Bien que les oiseaux d'Europe ne représentent qu'une proportion relativement faible de l'avifaune du monde, quelque 514 espèces d'oiseaux sont régulièrement présentes sur le continent européen. Des analyses effectuées ces dernières années révèlent que 38 % des espèces d'oiseaux d'Europe auraient un statut de conservation préoccupant. Les habitats des terres cultivées abritent le plus grand nombre de ces espèces (60 %), suivis par les zones humides et les forêts – qui constituent deux autres habitats importants pour les oiseaux. D'autres espèces nécessitant une protection spéciale se trouvent dans des habitats maritimes, de landes, de bruyères, de toundras et de montagnes. On a constaté que la majorité de ces espèces avaient connu un déclin substantiel de leurs populations européennes. Ce déclin est lié principalement à l'intensification des activités agricoles. Près de la moitié de la superficie des sols en Europe est cultivée, dont une grande partie de manière intensive. Les méthodes d'agriculture modernes détruisent les habitats et restreignent les possibilités de nidification, suppriment la couverture végétale et réduisent les disponibilités en nourriture. D'autres facteurs importants liés aux modifications de l'utilisation des sols et de la gestion des terres sont, notamment, la perte et la dégradation des zones humides, le reboisement, la disparition des forêts ainsi que la pollution. La chasse et la persécution directe par l'homme affectent également un très grand nombre d'espèces européennes en déclin.

Des sujets de préoccupation

BirdLife International a divisé les 195 espèces d'Europe dont le statut de conservation est préoccupant en trois catégories. Vingt-quatre d'entre-elles, du grand pélican frisé (*Pelecanus crispus*) au petit phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), appartiennent à la première catégorie – celle des espèces dont le statut de conservation est préoccupant à l'échelon mondial. L'une d'elles, représentative des espèces de prairies, l'outarde barbue (*Otis tarda*) a connu un déclin rapide dans une grande partie de l'Europe centrale et orientale, et est fortement menacée dans son dernier bastion européen, la Péninsule ibérique. Cette espèce était autrefois très largement répandue en Europe avec une aire de nidification qui s'étendait, il y a 150 ans, jusqu'au Royaume-Uni et en Suède. Aujourd'hui, ses populations européennes, fragmentées, n'atteignent pas 30 000 individus.

L'espèce la plus rare et la moins bien connue en Europe est sans aucun doute le courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*), qui est malheureusement au bord de l'extinction. Cet oiseau migre en survolant l'Europe depuis son aire de nidification, située probablement en Sibérie, jusqu'en Afrique du Nord. Avec une population évaluée à moins de 250 individus, la conservation de cette espèce représente sans aucun doute un formidable défi.

Le programme de BirdLife International sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux, qui a été lancé en 1990, couvre un réseau de plus de 3600 sites dans toute l'Europe représentant 7 % de la superficie du continent européen. Heureusement, beaucoup de ces sites importants pour les oiseaux sont déjà des zones protégées qui accueillent de nombreux oiseaux appartenant à la catégorie des espèces menacées à l'échelon mondial. Malgré cet énorme travail de conservation, la situation de nombreux oiseaux d'Europe reste inquiétante.

Et, avant d'oublier... Il faut rappeler que les oiseaux jouent un rôle inestimable d'indicateurs de l'état de l'environnement, en nous avertissant des dangers imminents pour l'environnement. Lorsqu'on examine la situation de nombreuses espèces d'oiseaux d'Europe, le message est très clair: la santé de l'environnement européen en général est loin d'être satisfaisante.

Joe Sultana
Dar ta' Gajdoru
3, Gajdoru Street
Xaghra
MT-Gozo XRA 104
jsultana@global.net.mt



Cigogne noire et jeunes au nid, en Espagne

G. Grande/Bios

Le retour du bison d'Europe

Au vingtième siècle, le bison d'Europe (*Bison bonasus*), plus grand mammifère du continent, a frôlé l'extinction à deux reprises: après la Première Guerre mondiale, puis de nouveau après la Seconde Guerre mondiale. En 1945, il n'y avait plus aucun sujet vivant en liberté, et il ne restait que cinquante-quatre individus dans les zoos. Sans l'action de quelques scientifiques polonais, l'espèce se serait éteinte. Ces personnes ont élaboré un programme d'élevage en captivité dans les zoos et des fermes d'élevage spéciales à Bialowieza, dans l'est de la Pologne, la plus grande région où l'espèce avait vécu en liberté. Bialowieza a aussi été, en 1952, le premier endroit où l'on a réintroduit le bison d'Europe dans le milieu naturel.

Dans le cadre de ce programme de restauration, un grave problème s'est posé, qui n'est toujours pas résolu: seuls dix-neuf reproducteurs génétiquement différents étaient disponibles, issus de deux lignées distinctes: la lignée des Basses Terres (sept) et la lignée Basses Terres-Caucases (douze). Néanmoins, par l'emploi d'un système classique de livres généalogiques, on a pu éviter autant que possible les appariements consanguins en sélectionnant les animaux avec soin lors des échanges entre centres d'élevage.

Depuis 1952, on a peu à peu réintroduit des animaux dans la nature en Pologne, en

Russie/Bélarus, en Ukraine et en Lituanie. Sur les 3000 bisons d'Europe vivant actuellement de par le monde, plus de 1600 évoluent en liberté dans une trentaine de hardes réparties entre les pays précités.

Des problèmes de consanguinité

Des analyses génétiques effectuées dernièrement ont révélé l'existence d'un grand risque de consanguinité et d'une perte des gènes fondateurs lorsque les animaux sont relâchés dans la nature. Cela est dû au comportement social et reproductif de l'espèce, et particulièrement en raison de la dominance du mâle. Cette consanguinité a malheureusement déjà pu être observée dans certaines des premières hardes libres.

C'est pourquoi, lors des futures réintroductions, il faudra choisir les sujets avec soin – autant que possible selon des critères génétiques – en se servant du livre généalogique du bison d'Europe (LGBE), qui se trouve à Varsovie. Une base de données ADN serait essentielle pour cela, mais le manque de crédits en a rendu la création impossible jusqu'à présent. Étant donné, d'autre part, la diversité d'origine des animaux, les coûts de transport élevés qui en résultent et les règlements vétérinaires à observer, il est difficile «d'accélérer» le programme en vue de créer de nouvelles hardes libres ainsi que

d'établir les relations génétiques entre hardes existant déjà.

Malgré ces difficultés, le nombre de réintroductions s'accroît régulièrement: trois nouvelles hardes en Russie, une en Pologne, et d'autres réintroductions bientôt en Slovaquie, en Roumanie, en Lettonie, en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'Initiative pour les grands herbivores (Large Herbivore Initiative, LHI), que le WWF a lancée en 1998 et qui a choisi le bison d'Europe pour logo, a soutenu et facilité le financement de la réintroduction de ce très impressionnant animal autochtone européen. Avec le Groupe de spécialistes du bison de l'UICN, la LHI a facilité l'établissement d'un plan d'action par espèce.

Il faut espérer que ce plan, qui sera prêt d'ici la fin de l'année et que doit adopter la Convention de Berne du Conseil de l'Europe, constituera pour les pays d'Europe une «feuille de route» exhaustive en vue d'un véritable retour du bison d'Europe à la nature européenne.

Fred Baerselman

*Coordinateur de l'Initiative pour les grands herbivores
WWF International
c/o WWF NL PO Box 7
NL-3700 AA Zeist
fbaerselman@wwf.nl*

S. Cordier



Bison d'Europe (*Bison bonasus*)

Races anciennes et variétés domestiques

L'histoire de l'humanité est étroitement liée au développement de l'agriculture et de l'élevage. Les découvertes les plus récentes montrent que l'agriculture était implantée dès 7 000 ans avant notre ère et que la domestication des animaux serait antérieure d'un millier d'années. La domestication a provoqué chez les plantes et les animaux des changements de forme qui, pendant longtemps, ont été sans grandes conséquences pour l'environnement. Les systèmes agricoles traditionnels sont le fruit de l'expérience accumulée par des cultivateurs vivant au contact direct de la nature et en interdépendance avec leur milieu, et qui n'ont pas utilisé de moyens de production et de capitaux extérieurs ni eu accès aux connaissances scientifiques modernes. Au cours des dernières décennies, en revanche, l'intensification et la spécialisation de l'agriculture ont eu des effets dommageables tant sur la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage que sur les espèces sauvages et les habitats naturels. Partout dans le monde, le développement de l'agriculture s'accompagne d'une érosion génétique qui se traduit par la perte de variétés végétales autrefois appréciées ou de gènes et d'allèles intéressants et par la disparition de races animales

des élevages. Même dans les pays tropicaux en développement, ce phénomène commence à avoir des incidences sur les centres d'origine et de diversité, à tel point qu'il est à craindre que la diversité génétique ne devienne insuffisante pour permettre de créer de nouvelles variétés de plantes cultivées et de races d'animaux domestiques. Les cultivars et les races modernes ont une base génétique relativement étroite; c'est pourquoi les sélectionneurs recherchent de nouvelles sources de diversité.

Un important réservoir de gènes

Dans ce contexte, les variétés et les races anciennes ou indigènes, issues d'une double sélection par la nature et par les agriculteurs, prennent toute leur importance. Elles représentent en effet une composante inestimable du pool de gènes, car elles possèdent la plus grande partie de la diversité génétique intraspécifique et, surtout, de précieuses caractéristiques. Elles sont de ce fait extrêmement intéressantes pour la création de cultivars et races améliorés et l'élargissement de leur base génétique. Parmi les caractéristiques les plus recherchées dans ces races et variétés, citons l'adaptation aux conditions climatiques locales et la résis-

tance aux stress du milieu, la résistance aux maladies, la stabilité du rendement, une forte teneur en éléments nutritifs spécifiques, une capacité d'accumulation de certaines substances importantes pour la croissance, des besoins relativement faibles en engrais et en pesticides, une valeur traditionnelle et culturelle locale. Les races et variétés indigènes ou oubliées présentent donc un grand intérêt pour les systèmes agricoles peu intensifs, l'agriculture biologique et l'aménagement du paysage. C'est principalement parmi les graminées, les plantes fourragères, les cultures de remplacement ou passées de mode, les arbres fruitiers et autres espèces d'arbres locales que l'on trouve le plus d'écotypes et de variétés de pays. Les races animales anciennes concernent les chevaux, les bovins, les ovins, les caprins, les porcs et les volailles. Les plus précieuses d'entre elles font partie intégrante du patrimoine naturel et, à ce titre, méritent d'être protégées.

Milena Roudná

*Ministère de l'Environnement
de la République tchèque
Vršovická 65
CZ-100 10 Prague 10
roudná@env.cz*



L'Europe souterraine

Sur ce cliché pris le 24 mai 2003, deux puissants ensembles de fossés, des plans d'habitations semi-circulaires et un maillage de lisières de champs et de chemins apparaissent sous la forme de lignes sombres dans les blés presque mûrs. La vaste enceinte entourée par plusieurs fossés parallèles et les vestiges d'habitations inclus dans cet espace datent du néolithique, tandis que l'enclos ovale visible dans la partie supérieure de la photo, avec son unique et large fossé d'enceinte, ainsi que les tranchées étroites des bords de champs et des chemins sont d'une époque plus récente. On reconnaît les fossés au vert plus intense des feuilles

et à la taille plus élevée des plantes qui poussent en surface. En effet, même après des milliers d'années, la terre garde la mémoire de toute intrusion dans le sol – fossés, fosses ou trous de poteaux. Dans la terre ameublie et poreuse qui comble ces excavations, le système racinaire des céréales trouve un milieu favorable à leur alimentation en eau et en éléments nutritifs. La partie aérienne des végétaux (tiges et feuilles) réagit par une croissance plus vigoureuse qui contraste nettement avec celle des «parents pauvres» du voisinage, lesquels doivent se contenter du sol naturel moins fertile. A l'inverse, les structures en dur présentes dans le sol, comme les soubassements de la villa romaine de Sontheim (voir page 31), font



obstacle au développement des racines et les empêchent d'accéder à l'humidité et aux éléments nutritifs des couches profondes du sol. D'où, en surface, un indice foliaire moins élevé, des tiges plus courtes, une croissance chétive et un mauvais remplissage des grains; la végétation, de couleur plus claire, dessine alors une image en négatif. Le champ gris clair situé dans le coin supérieur droit de la photo n'est pas encore en végétation; le large fossé rempli de terre labourée y apparaît seulement comme une bande pâle. On voit par-là que ces révélateurs végétaux, ou «indices phytographiques», sont des phénomènes éphémères qui disparaissent au plus tard avec la moisson, si les orages et la grêle ne les ont pas effacés auparavant.

En regardant cette photo aérienne spectaculaire, on a du mal à s'imaginer que le Tavoliere, qui compte parmi les régions les plus riches d'Europe en sources archéologiques et historiques, risque pourtant de les voir bientôt disparaître, victimes de l'agriculture intensive subventionnée par l'Union européenne – à moins que des mesures ne soient prises rapidement.

Otto Braasch

Membre du Groupe de recherches archéologiques aériennes
Matthias-Hoesl-Str. 6
D - 84034 Landshut
otto.braasch@landshut.org



G. Trotzig

Cette parure carolingienne trouvée en Suède est la petite et belle preuve des échanges internationaux au 9^e siècle.

Le patrimoine archéologique de l'Europe présente des aspects très contrastés. D'un côté il y a certains monuments dont la valeur est incontestée et qui sont très fréquentés mais d'un autre côté les témoignages les plus importants du passé du point de vue scientifique ne sont peut-être pas toujours aussi spectaculaires. Beaucoup sont enfouis dans le sol et ne sont mis au jour que lorsque les bulldozers des promoteurs entrent en action; des intérêts économiques et d'autres intérêts dominants risquent alors de s'emparer de ce qui a une valeur archéologique moins évidente.

Dans toute l'Europe, dans les années 1980, la nécessité de construire de nouvelles routes, de nouveaux aéroports sans parler de réaménager les vieilles villes a donné lieu à d'énormes travaux d'aménagement. Des opérations de grande envergure ont très vite montré à quel point le patrimoine archéologique était en fait vulnérable. De nombreux monuments et sites inconnus ont été mis au jour dans les quartiers populaires, d'où des problèmes à la fois pour les autorités et les promoteurs. A cette époque, très peu de pays disposaient d'une législation permettant de protéger le patrimoine archéologique pour faire face à ces conséquences. La Convention de 1970 pour la protection du patrimoine archéologique s'est révélée insuffisante et inadaptée et le Conseil de l'Europe a entrepris de la réviser. A cette fin, un groupe de travail composé de représentants de 16 des Etats membres européens a été créé. Le problème juridique pratique soulevé par l'élaboration d'une nouvelle convention n'était pas nouveau, car aussi obsolète qu'elle puisse être, une convention ne peut tout simplement pas être supprimée. L'idée d'origine était simplement de modifier et de moderniser l'ancien texte, ce qui n'a toutefois pas été possible pour des raisons juridiques. C'est pourquoi la solution finalement recommandée par les conseillers juridiques a été de remplacer chaque ligne en supprimant l'ancienne. Le groupe de travail a discuté de chaque ligne en l'examinant de manière

Dix années de protection du patrimoine archéologique

approfondie. Il n'a pas été possible de parvenir immédiatement à une unité de vue totale sur le libellé exact. L'efficacité des travaux menés par le Secrétariat entre les réunions ne saurait être sous-estimée. A l'issue de chaque réunion, les délégués devaient encore s'assurer que les textes étaient entérinés par les ministères et les autorités de leur pays afin de préparer le terrain pour la signature définitive.

Lorsque l'on compare l'ancienne convention et la nouvelle convention ou convention révisée, la principale différence réside dans le changement de perspectives puisque l'on passe des fouilles et découvertes au patrimoine archéologique dans un sens plus large, c'est-à-dire comme faisant partie du paysage culturel. Une autre idée centrale est la conviction que la lutte pour le patrimoine archéologique ne peut être gagnée par les seuls archéologues.

Une responsabilité partagée

Les responsables politiques, les décideurs, les responsables de l'aménagement et les promoteurs doivent partager cette responsabilité. Les éducateurs à tous les niveaux jouent aussi un rôle très important. Pour ce faire, ils doivent non seulement être confrontés aux problèmes mais être aussi invités à être associés aux succès et partager l'enthousiasme à de nouvelles découvertes par exemple. Cela étant, la participation du public dans son ensemble, des médias et de ceux qui influencent les responsables politiques est capitale.

S'agissant de la convention telle qu'elle existe aujourd'hui, je souhaiterais m'attarder sur les points suivants qui sont les plus importants. La définition du patrimoine archéologique est aussi large que possible. La nouvelle conception selon laquelle les vestiges archéologiques peuvent se trouver sur terre ou sous l'eau est capitale. En d'autres termes, même les épaves sont prises en considération, ce qui a toujours été un point très controversé, car il est lié au désaccord entre les pays concernant l'extension de leurs eaux territoriales. La possibilité de créer des réserves archéologiques même lorsqu'il n'y a pas de vestiges visibles sur le sol ou dans l'eau est une autre application de cette nouvelle perspective.

Idée nouvelle, s'agissant des monuments et des sites, il faut utiliser dans la mesure du possible des techniques non destructives au lieu de procéder à des fouilles. Il est important de préciser que les vestiges mis au jour ne doivent être exposés que si

des mesures appropriées ont été prises pour les protéger. Les objets archéologiques devraient être conservés dans les meilleures conditions possibles, pour éviter qu'ils changent d'aspect au fil des années, ce qui représente sans doute l'un des plus grands défis pour les musées. La science archéologique moderne ouvre de nombreuses perspectives nouvelles à condition que les objets soient bien manipulés et stockés. L'idée de conservation intégrée est pleinement reconnue. Le principe du «pollueur payeur», c'est-à-dire que celui qui est à l'origine de la destruction d'un site archéologique devrait être obligé de s'acquitter du coût des fouilles, a été discuté de manière approfondie et rigoureusement inscrit dans le projet de convention.

Il a toutefois dû être modifié dans le texte définitif, car certains Etats l'ont jugé trop provocateur, ce qui est regrettable car ce principe présente deux grands avantages: premièrement, il encourage les promoteurs à éviter les monuments et sites anciens et deuxièmement il permettrait, dans le pire des cas, de disposer des fonds nécessaires. L'importance de davantage sensibiliser le public est soulignée dans les articles 9 et 10 de la Convention qui traitent de la question controversée du commerce des objets archéologiques. Ce commerce n'est pas illégal ou immoral en tant que tel mais le problème tient à la manière dont la marchandise apparaît sur le marché. Pour finir, je souhaiterais souligner l'importance de la disposition relative à un suivi continu de l'application de la Convention.

Il faut du temps avant qu'une convention soit pleinement effective. A l'issue d'une décennie, on ne peut qu'avoir une petite idée de son incidence. Au début de l'année dernière, 37 des 45 Etats membres du Conseil de l'Europe avaient signé la Convention et 25 l'avaient aussi ratifiée. A ce jour, deux pays au moins ont pris pleinement conscience des conséquences complexes de leur ratification et ont totalement modifié leur législation en la matière. Compte tenu du point de vue relativement radical de la Convention, je pense que cette dernière est prometteuse pour l'avenir non seulement pour la protection du patrimoine archéologique mais aussi pour la coopération culturelle dans l'Europe dans son ensemble.

Gustaf Trotzig

*Président de la commission préparatoire
Académie royale des lettres*

B.P. 5622

S - 114 86 Stockholm

trotzig@vitterhetsakad.se

Prospecter ou ne pas prospecter: l'exemple slovène

«... les récits du passé ne seraient pas, bien sûr, des récits vrais, si ceux qui les font ne discernaient en esprit le passé: impossible, dans un passé qui n'est pas, de discerner quoi que ce soit.»

Saint Augustin, Les Confessions 11, 17

Les vestiges concrets d'un lacis mémoriel se rencontrent partout dans l'espace environnant, qui ne cesse de se renouveler ou de se détériorer, de s'étendre comme de se fragmenter. Ainsi nos paysages présentent-ils un palimpseste des nombreuses cultures qui y ont inscrit leur message et laissé leur marque. Ce paysage historique, où l'on trouve des monuments et des lieux sacrés reconnaissables, quoique plus ou moins visibles, abrite aussi un réseau invisible de souvenirs enfouis, sorte de mycélium géant à partir duquel naissent et croissent les monuments et lieux sacrés en question. Le patrimoine archéologique forme la majeure partie de ce réseau invisible, et sa mise en évidence dépend de la recherche archéologique. Il représente, dans ce contexte, une source historique du passé humain. C'est pourquoi il est logique de sauvegarder les couches de terrain, les lits fluviaux et les fonds marins qui recèlent des informations archéologiques. D'où l'impératif légal clairement exprimé selon lequel des fouilles archéologiques ne doivent être entreprises qu'à titre de sauvegarde exceptionnelle, lorsque ces archives matérielles sont menacées et là où elles le sont. Paradoxalement, en effet, les fouilles archéologiques nécessitent la destruction des vestiges qu'elles ont pour but de préserver. Malheureusement, la protection du patrimoine archéologique a toujours été placée sur le même pied que les fouilles de sauvetage dans l'archéologie slovène, qui se définit invariablement par la relation entre le pouvoir d'un investisseur et la capacité qu'a l'État de faire respecter l'intérêt public en l'occurrence. Les fouilles doivent représenter chaque fois l'ultime méthode de protection possible, car de telles interventions sur le patrimoine archéologique ne sont jamais motivées par les besoins de l'archéologie elle-même.

D'importants changements

La relation entre les projets d'aménagement et la protection du patrimoine archéologique est un domaine qui, en Slovénie, a connu d'importants changements depuis dix ans. Ces changements ont résulté du projet national d'aménagement le plus ambitieux, qui est la

construction du réseau autoroutier. Les solutions mises en œuvre dans ce projet d'infrastructure réalisé par l'État ont du reste fait beaucoup d'ombre à tous les projets plus modestes, non sans exercer une large influence conceptuelle sur l'évolution de la doctrine en matière de méthodes et de gestion du patrimoine.

En 1994, il a été créé un organisme spécial (SAAS) chargé de répondre à la nécessité de protéger le patrimoine architectural dans le cadre de ce projet. L'organe en question a élaboré un nouveau modèle de protection en trois parties: l'évaluation, avant les fouilles, du potentiel archéologique de la zone à détruire aux fins de construction, la fouille de tous les sites découverts et le traitement, après les fouilles, des archives constituées au sujet de ces sites. Les recherches n'ont porté que sur la zone promise à l'aménagement, ce qui a permis d'obtenir d'une part une évaluation rapide et fiable des sites archéologiques potentiels, d'autre part le degré élevé de prévisibilité (92 %) nécessaire à leur protection avant les travaux de construction. Les promoteurs ont évité intégralement les gisements archéologiques connus, en conformité avec la loi sur le patrimoine culturel et la Convention de La Valette.

Des résultats surprenants

Les résultats de la phase de recherches préalable aux fouilles ont été des plus surprenants pour ce qui est du nombre de sites découverts. Ils ont mis fin à la croyance largement répandue selon laquelle la zone slovène était bien connue sur le plan archéologique, tout en démontrant le caractère orienté de la vision archéologique de cette zone. 81 nouveaux sites – d'habitation pour la plupart – ont été mis au jour jusqu'à présent sur 250 kilomètres d'autoroute. Il res-

sort des fouilles conduites jusqu'ici dans 48 de ces sites, non seulement que la zone en question était beaucoup plus peuplée qu'on ne le croyait auparavant, mais encore qu'ont vécu là des groupes culturels dont la présence en Slovénie était naguère ignorée. De telles révélations ont souvent eu des conséquences incalculables pour la compréhension du passé de cette partie de l'Europe.

Dans le cadre du projet, on a établi premièrement qu'il y avait dans le paysage considéré des vestiges d'activités passées beaucoup plus nombreux et mieux conservés qu'on ne le croyait auparavant, deuxièmement qu'il était possible de détecter et de définir ces vestiges à l'aide de méthodes et techniques non destructives, troisièmement que la base de données existante concernant le patrimoine archéologique était incomplète et insuffisamment précise aux fins d'aménagement.

Les connaissances et l'expérience acquises grâce à ce projet sont des plus précieuses pour l'élaboration de solutions nouvelles en matière de protection du patrimoine archéologique. La gestion de celui-ci a pu mettre à l'épreuve, en vraie grandeur, ses propres capacités, limites, contraintes et faiblesses. D'autre part, il a été démontré que sous l'angle du développement durable et de la rentabilité, un investissement systématique dans la prospection préventive, la détection et la protection du patrimoine archéologique constitue la seule option à retenir si l'on veut éviter des fouilles de sauvetage incontrôlées, quoique en apparence moins coûteuses.

Bojan Djuric

University of Ljubljana
Faculty of Arts
Department of Archaeology
Askerceva 2
SI-1000 LJUBLJANA
bojan.djuric@uni-lj.si



La vaste zone archéologique de Nova tabla près de Murska Sobota est riche de vestiges datant du néolithique au Moyen-Âge. Les structures circulaires visibles des airs se sont révélées être des cimetières de l'âge du fer lors des fouilles.

D. Snoj/B. Kerčan

L'âge du bronze – le premier «âge d'or» de l'Europe

«Le premier âge d'or de l'Europe»: c'est avec ce slogan que le Conseil de l'Europe a donné un certain écho, entre 1994 et 1996, à une campagne de promotion du patrimoine archéologique en Europe. Cette «campagne pour l'âge du bronze» avait pour objet de sensibiliser l'opinion publique aux monuments archéologiques et aux sources historiques et de mieux faire connaître les racines de la culture et des valeurs européennes. Les civilisations de l'âge du bronze, qui ont existé en Europe au deuxième millénaire avant notre ère, ont laissé de nombreux témoignages archéologiques, aussi divers qu'impressionnants – qu'il s'agisse de ruines encore visibles dans les paysages ou de pièces de musée découvertes lors de fouilles. Pour le profane, l'âge du bronze représente, par rapport à l'époque des Celtes, des Romains ou des Germains, une période qui demeure en grande partie fermée et enfouie dans les ténèbres de la préhistoire européenne. La campagne autour de l'âge du bronze avait pour objet non seulement de promouvoir la sauvegarde, l'entretien et la conservation des monuments, mais aussi, d'une manière générale, d'aviver la conscience de l'existence, dans le sol, de sources historiques souvent invisibles. Mais il y a aussi des élé-

ments visibles qui, en tant que monuments culturels importants, méritent d'acquiescer un nouveau statut dans la conscience des Européens; ces éléments, ce sont par exemple des dessins rupestres, des tombes mégalithiques, des menhirs – alignés ou disposés en cercle – des ensembles de tertres funéraires, des établissements humains d'altitude avec des fortifications, ou encore des cités lacustres (habitations sur pilotis). Le Conseil de l'Europe a soutenu la «publicité» pour l'archéologie, et il s'est fixé pour but, de concert avec les institutions archéologiques des pays membres, d'une part d'informer le public au moyen de conférences, d'expositions, d'excursions et de brochures de vulgarisation, et d'autre part de faciliter l'accès aux résultats de la recherche sur l'âge du bronze. Dans plusieurs pays, on a organisé des expositions et l'on a produit, conjointement avec des organismes de télévision, des documentaires expliquant l'âge du bronze. Plusieurs catalogues d'expositions témoignent, aujourd'hui encore, de ces efforts.

Pendant la campagne, une plate-forme d'échanges scientifiques a été mise à la disposition de la communauté des archéologues et des spécialistes de l'âge du bronze, sous la forme d'expositions et de

congrès internationaux dans beaucoup de pays. L'ouverture de la campagne, en 1994, a été marquée à Londres, au British Museum, par une grande conférence, qui a été suivie de plusieurs congrès internationaux à Vérone, à Athènes, à Bohuslän (Suède), Lisbonne, Neuchâtel (Suisse), Poznan (Pologne) et Traismauer (Autriche), ainsi que d'une grande session de clôture – avec une exposition – à Berlin en 1997. Il n'y a aucune raison de passer sous silence le fait que, dans un premier temps, la campagne sur l'âge du bronze n'a pas toujours été considérée par les préhistoriens et les institutions spécialisées comme un projet sérieux et raisonnable; mais les nombreuses manifestations nationales et internationales qui ont été organisées ont réussi à convaincre un nombre croissant d'archéologues qu'en sus des projets et des publications scientifiques il est extrêmement important, s'agissant de l'archéologie et de la protection du patrimoine archéologique, d'aller à la rencontre du public à travers des campagnes de grande envergure.

Rüdiger Krause

Landesdenkmalamt Baden-Württemberg
Archäologische Denkmalpflege
Berliner Str. 12
D-73728 Esslingen
ruediger.krause@lda.bwl.de



Le char du soleil, bronze ancien datant du XIV^e siècle avant J.-C., a été découvert en 1902 dans un marais près de Trondholm (Danemark).
Symbole de la campagne menée par le Conseil de l'Europe il a été reproduit sur de nombreuses affiches.

K. Weiss

Archéologie préventive, service public et concurrence commerciale: l'exemple français

Pour la construction d'une Europe unie, il aurait pu être décidé de mettre en place de grands services publics unifiés européens, par fusion des différents services publics nationaux, par exemple pour les transports, la poste ou l'énergie. Sans d'ailleurs qu'il y ait eu vraiment de débat politique devant l'ensemble des citoyens européens, un autre système a été préféré, de nature libérale: celui de grandes compagnies internationales privées, en compétition pour offrir aux consommateurs le meilleur service au prix le moins cher. Ce second système suppose évidemment que les consommateurs soient totalement informés et que la concurrence soit réelle.

Tous les biens et services doivent-ils relever de ce système, ou certains domaines doivent-ils rester sous un certain contrôle de la puissance publique? Les productions artistiques et culturelles d'une nation font partie de son patrimoine et de son identité, et c'est au nom de cette «exception culturelle» que certains pays entendent les protéger. En France, le débat a eu lieu en 1998 pour l'archéologie. Le Conseil de la Concurrence estimait alors que, l'archéologie préventive étant financée par les aménageurs, c'était une activité économique qui relevait de la concurrence commerciale privée. Il convenait donc de mettre en concurrence l'agence qui réalisait jusque-là les fouilles préventives pour le ministère de la culture (l'AFAN) et de susciter l'émergence d'entreprises privées d'archéologie. Le ministère des Finances appuyait ce point de vue. Mais devant l'opposition de l'ensemble du milieu scientifique, le gouvernement, sur la suggestion d'une commission d'experts, élabora un projet différent, qui déboucha sur la loi du 17 janvier 2001.

Un système nouveau

Aux termes de cette loi, l'archéologie préventive est une activité de recherche, qui doit être placée sous le contrôle étroit de l'Etat. Les fouilles sont conduites par un établissement public de recherche, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) regroupant 1500 personnes et placé sous la double tutelle du ministère de la Recherche et du ministère de la Culture. Cet institut est néanmoins tenu de collaborer avec les autres organismes qui souhaitent participer à l'archéologie préventive, universités, centre national de la recherche scientifique, archéologues des villes et des départe-

ments, voire associations, avec lesquels il conventionne. Diagnostics et fouilles restent prescrites par les services archéologiques régionaux du ministère de la Culture. Les diagnostics sont financés par une taxe uniforme de 0,30 euros par m² sur les terrains à diagnostiquer, et les fouilles proprement dites par une taxe d'environ 100 euros par m³ s'il s'agit de sites comportant des couches archéologiques ou, sinon, selon la densité des vestiges.

Cette loi fut validée par le Conseil constitutionnel français, puis par la Direction de la Concurrence de la Commission de Bruxelles.

Mise en place au début de l'année 2002, la nouvelle loi, application de la Convention de La Valette, a permis de traiter de manière beaucoup plus systématique les dossiers d'aménagement, alors que le système précédent, dépourvu de base légale, était beaucoup plus empirique et aléatoire. En même temps, le nouvel Institut mettait progressivement en place une politique de recherche, notamment dans le domaine des publications, qui connaissaient jusque là un grand retard.

Toutefois des difficultés apparurent au bout de quelques mois. La loi, en systématisant l'instruction des dossiers d'aménagements et le paiement de la taxe archéologique, augmentait mathématiquement le nombre d'aménageurs mécontents. Par ailleurs, la taxe était trop lourde à payer pour certains petits aménageurs, mais globalement déficitaire, car calculée trop juste à l'origine. Enfin, devant l'augmentation du nombre des interventions

archéologiques, l'INRAP était amené à recruter plus de personnels, à un moment où le gouvernement souhaitait réduire l'emploi public. Ces différentes questions auraient pu être traitées de manière technique, mais l'arrivée en juin 2002 d'une nouvelle majorité parlementaire a rendu le dossier politiquement sensible, certains parlementaires contestant même la légitimité de l'archéologie préventive.

La loi modifiée?

Le ministère de la Culture a donc proposé de modifier en 2003 la loi de 2001, en instaurant un système mixte: les diagnostics, financés par une taxe plus large, restent une responsabilité publique et sont réalisés essentiellement par l'INRAP; mais les fouilles sont mises en concurrence. Certains espèrent ainsi faire baisser le coût de l'archéologie et éviter aussi l'augmentation des emplois publics. La plupart des archéologues et de leurs instances représentatives sont opposés à cette réforme, craignant une baisse de qualité des fouilles, au vu des exemples étrangers.

La France offre ainsi un exemple très intéressant des enjeux complexes, culturels, économiques et politiques, que représente la préservation du patrimoine archéologique, patrimoine identitaire et éminemment non renouvelable.

Jean-Paul Demoule

Président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
7 rue de Madrid
F-75008 Paris
jean-paul.demoule@inrap.fr



Une embarcation en bois d'une douzaine de mètres de long, datant de la fin du 17^e siècle à été découverte lors de travaux à Lyon (France).

Fayolle/Sipa Press



A. Hafner

Plongeur entre les poteaux érodés d'un ancien village lacustre en Suisse

Le patrimoine culturel subaquatique

En 1975-76, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est intéressée au patrimoine culturel subaquatique à la suite d'un débat houleux sur une proposition tendant à construire des chantiers de réparation navale dans la baie de Navarin, au sud-ouest de la Grèce, théâtre de la célèbre bataille navale de 1827 et zone d'une grande beauté naturelle. En janvier 1976, l'Assemblée parlementaire a voté une résolution déplorant ce projet, contribuant ainsi à son abandon.

La Commission a décidé en 1977 d'étudier la question plus en détail et a chargé le député John Roper d'établir un rapport. Ce rapport a été l'objet d'un débat en 1977-78, et une audition a eu lieu sur son thème à Paris; en 1978, l'Assemblée parlementaire a adopté à l'unanimité le rapport et la recommandation qui l'accompagnait. Jusqu'à novembre 2001, cette recommandation était le seul instrument international traitant spécialement de la protection du patrimoine culturel subaquatique.

Un comité d'experts ad hoc des États membres a élaboré un projet de convention européenne sur le patrimoine culturel subaquatique (faisant suite à la Recommandation 6a), mais il s'est heurté à une impasse en 1985 à cause de controverses entre juristes maritimes sur des considérations et différends territoriaux nés de l'exploitation du fond des mers, et aucun texte n'a été adopté. Durant de nombreuses années, il y eut peu de signes de progrès, et la confusion caractérisait encore la protection de la propriété culturelle dans les eaux internationales au-delà des limites de la juridiction nationale (12 ou 24 milles nautiques). Ces questions n'ont pas été résolues par la Convention révisée sur l'archéologie (La Valette 1992, en vigueur depuis mai 1995), bien que ce texte ait été rédigé pour couvrir à la fois l'archéologie terrestre et l'archéologie sous-marine.

Aucune suite n'a été donnée aux autres recommandations formulées par l'Assemblée en vue d'une action au niveau européen: il n'y a pas eu de progrès sur le plan régional, aucun accord n'ayant été conclu entre États riverains d'une même mer ou partie de mer (Recommandation 6c), et rien n'a été fait non plus, au niveau européen, pour approfondir les relations avec les associations de plongeurs amateurs qui, faute d'éducation, représentent une des plus grandes menaces pesant sur le patrimoine culturel subaquatique; enfin, la deuxième partie du mandat initial du comité ad hoc n'a jamais été remplie: «rédiger une recommandation aux États membres sur les moyens d'accroître la coopération entre les différents organismes et les diverses catégories de personnes concernées par la protection du patrimoine culturel subaquatique».

Il a quand même été donné suite à une recommandation du rapport Roper, avec la création d'un Groupe européen pour l'archéologie subaquatique, sous l'égide du PACT (qui fait maintenant partie de la Fédération européenne de réseaux, ayant ses bureaux à l'Unesco). Ce groupe s'est réuni à intervalles réguliers entre 1982 et 1988, avant de perdre sa source de financement, et il a patronné une série de cours de formation internationaux qui ont été couronnés de succès. Un groupe ressuscité pourrait reprendre cette tâche importante.

L'importance de la formation

La fonction de formation a été un aspect important de la première Conférence internationale sur l'archéologie subaquatique (IKUWA 1), tenue à Sassenz en 1999, et elle le sera de nouveau en 2004 sur les bords du lac de Zurich, à la conférence IKUWA 2, qui aura pour but de célébrer le 150^e anniversaire de l'archéologie dans les lacs de Suisse. La coopération entre les États riverains de la Méditerranée et de la Baltique est importante pour l'échange d'enseignements sur les fouilles, la conservation et la formation; tel est le cas aussi de la coopération avec d'autres régions du monde possédant un

riche patrimoine culturel subaquatique. En effet, à mesure que les pays améliorent leur législation sur la protection du patrimoine national, les chasseurs de trésors déménagent: ils passent de l'Australie à l'Asie du sud-est, du Portugal au Brésil et au Mozambique. Nous devons aider les pays qui deviennent victimes de ces pratiques. Les cours de formation mis au point par la Nautical Archaeology Society (Royaume-Uni) sont très fréquentés en Europe, mais aussi en Amérique latine. Au début des années quatre-vingt-dix, à l'initiative des Drs Prott et O'Keefe, qui avaient été les conseillers juridiques pour le rapport Roper, l'Association de droit international, préparant un projet de convention internationale, étudiait déjà plusieurs questions clés. On tint compte alors de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des points de vue des archéologues sous-marins.

Au Conseil de l'Europe, un groupe d'experts intergouvernementaux s'est réuni en décembre 1994 à Strasbourg, dans le contexte du Plan européen pour l'archéologie, et il a formulé des propositions en vue d'une poursuite de l'action concrète. La Sous-commission du patrimoine architectural et artistique de l'Assemblée parlementaire s'est saisie à nouveau de la question en septembre 1995; ses discussions ont porté alors sur les possibilités d'une poursuite de la coopération dans des domaines pratiques: formation, sensibilisation (clubs subaquatiques), sauvetage (problème juridique également) et activités régionales. En 1995-1996, l'initiative en matière juridique a été transmise à l'ICUCH (Comité Scientifique International d'ICOMOS pour la protection du patrimoine culturel subaquatique), à l'Unesco et à l'Association

La statue en bronze d'un satyre dansant durant et après restauration. Elle a été trouvée à 500 m de profondeur dans le détroit de Sicile au



uatique

de droit international. L'ICOMOS a adopté en octobre 1996 sa «Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique». L'espace manque pour citer l'introduction de la Charte, mais on ne saurait mieux exposer qu'elle ne le fait l'importance du patrimoine culturel subaquatique et les menaces qui pèsent actuellement sur lui.

L'Assemblée parlementaire a fait montre d'un intérêt renouvelé dans le cadre de l'Expo 98, à Lisbonne (où elle organisait une table ronde). Le député Edward O'Hara y a présenté un nouveau rapport, adopté en novembre 2000, sur le patrimoine maritime et fluvial. Dans ce document, il recommandait que le Comité des Ministres (Recommandation 1486, paragraphe 13) soutienne l'initiative de l'Unesco, incite les États à garantir que le patrimoine culturel subaquatique soit protégé contre les opérations de récupération commerciale en haute mer, et encourage la coopération régionale en matière de patrimoine culturel subaquatique entre pays riverains de la même mer ou partie de mer, en particulier la conclusion d'accords permettant de mitiger l'immunité souveraine que les États conservent vis-à-vis des bateaux de guerre et autres bateaux leur appartenant, partout où ils ont coulé...

Une initiative qui porte ses fruits

La Charte de l'ICOMOS vit d'une existence nouvelle, puisqu'elle est à la base de l'Annexe à la Convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (hors des eaux territoriales), votée par l'Assemblée Générale de l'Unesco en novembre 2001. Des années durant, nous avons exprimé l'espoir que

l'initiative 1977-78 de l'Assemblée parlementaire porterait un jour ses fruits; tel est désormais le cas, et nous devons nous en réjouir. Mais la Convention n'entrera en vigueur que lorsque vingt États membres l'auront ratifiée; les réunions d'experts consacrées à l'élaboration de la Convention ont montré que les archéologues ne parvenaient pas à se faire entendre au sein de bien des délégations nationales: seize États se sont abstenus, y compris la plupart des grandes puissances maritimes, et quatre ont voté contre. Au moment même où j'écris ces lignes tombe la bonne nouvelle selon laquelle la première ratification a eu lieu (celle de Panama), tandis que trois autres sont imminentes; mais on apprend aussi que l'ICUCH considère comme le coup le plus rude porté jusqu'à présent à cette même convention – en rupture, d'ailleurs, avec de nombreuses règles de son Annexe – la décision du gouvernement britannique d'approuver le projet de récupération, au large de Gibraltar, d'une épave navale du 17^e siècle qui contiendrait une énorme cargaison de lingots d'or; il serait utile que des précisions soient publiées à ce sujet.

Les discussions qui ont eu lieu lors de nombreuses conférences ont bien mis en lumière qu'il existe un lien étroit entre cette question et la protection de l'environnement et que, par exemple, le problème spécifique des réserves subaquatiques est d'intérêt commun. Les menaces sont les mêmes: développement du tourisme et des infrastructures de transports, en particulier les aménagements ou réaménagements portuaires, industrie et pêche, extractions minières et exploitation de carrières. La nécessité de créer des réserves de patrimoine culturel (analogues à des réserves écologiques) n'a pas recueilli une attention suffisante, non plus que celle de sauvegarder les sites de naufrage in situ, sur les fonds marins. Cela évite tous les problèmes posés par la conservation d'objets extraits de leur milieu subaquatique; mais certains soutiendront qu'une fois découvertes, les épaves vont inévitablement disparaître – ravagées par les chasseurs de trésors – si on les laisse

A. Hafner



Plongeur dessinant des poteaux sur une plaque de plexiglas

sur leur fond marin ou enfouies dans celui-ci. On trouve de cela un exemple frappant au port de Mazarrón, sur la côte espagnole, où la construction d'une marina a progressivement asséché une baie, exposant ainsi deux épaves phéniciennes.

En conclusion, il convient de souligner ce qui suit:

- il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'améliorer la législation nationale et de ratifier la convention internationale de l'Unesco;
- l'éducation et la formation sont essentielles, notamment pour sensibiliser les plongeurs amateurs – qu'il s'agit de faire participer à la sauvegarde –, ainsi que les entreprises du bâtiment;
- les projets de convention du Conseil de l'Europe et de l'Unesco ont joué un rôle éducatif de par leur existence même; tel est le cas aussi, à présent, de la Charte de l'ICOMOS, qui constitue un précieux catalogue de principes;
- il a manifestement régné en Europe, après 1990, le sentiment que l'époque du contrôle étatique était révolue et que celle de la «liberté totale» était arrivée. Il importe de poursuivre le débat politique sur le rôle propre de l'État dans des domaines tels que la protection du patrimoine culturel;
- on entend beaucoup parler de «propriété», ce qui est une question privée, mais la protection du patrimoine culturel est une question publique, et il faut mettre l'accent sur elle. Les principes de notre position relative au patrimoine culturel subaquatique doivent être les mêmes que ceux de notre position sur le patrimoine culturel terrestre.

David Blackman

Centre pour l'étude de documents anciens
GB-Oxford-67 St Giles', OX1 3 LU
david.blackman@classics.ox.ac.uk

on à l'Instituto centrale per il restauro de Rome.
large de Mazara de Vallo.



R. Petriaggi

L'aménagement des sites en Lettonie

L'archéologie lettone a élaboré, puis conservé une forte tradition de soutien et de respect du public. Comme devait le souligner Kristiansen, elle a toujours été nationale par nature, au point de représenter une partie importante de l'histoire et de l'idéologie nationales.

L'analyse des données concernant l'utilisation des sols dans les zones où il y a des sites archéologiques vieux de plus de cinquante à soixante-dix ans montre que la moitié environ des sites servaient de terres arables ou de pâtures, c'est-à-dire à des fins agricoles, mais que l'autre moitié était boisée, comme aujourd'hui. L'utilisation d'une grande partie des sites archéologiques n'a pas cessé depuis des siècles. Sur certains, on a construit des édifices urbains, des châteaux en pierre, puis des manoirs et des villages, le tout entouré d'un parc recouvrant le site. Il s'avère que 80 % à peu près des sites ont fait l'objet d'un usage intensif à des fins militaires également, par exemple pendant les deux guerres mondiales, au cours desquelles on a creusé des fossés défensifs sur des buttes fortifiées, dérangeant ainsi des couches de terrain qui présentaient des éléments d'intérêt archéologique, en particulier d'anciens ouvrages de terrassement.

Grâce à leur position dominante et au superbe point de vue qu'elles offrent, les buttes fortifiées servaient et servent encore de centres culturels, de lieux de rencontre locaux et régionaux. Elles bénéficient à présent d'un entretien particulier: aménagement de nouvelles entrées plus larges, construction d'escaliers sur les pentes les plus escarpées, plantation d'arbres symboliques tels que le chêne ou le tilleul, amélioration des installations récréatives (bancs), stages de plein air. De nombreuses

essences d'arbres et de buissons ont conservé leur valeur esthétique et leur charge symbolique. Il y est fait de fréquentes allusions dans les chansons et poèmes traditionnels lettons.

Les premières années du vingtième siècle ont vu naître le mouvement pour la sauvegarde de la nature, qui a adopté une vision romantique de cette dernière et s'est affirmé aussi avec les soins prodigués aux vestiges archéologiques. Les études de terrain effectuées sur des sites archéologiques à la fin des années quatre-vingt-dix ont mis en lumière les types de paysages existants, dont voici la description:

- la végétation des buttes fortifiées varie en fonction des conditions topographiques, de l'orientation et de la qualité du sol. Après avoir commencé par couvrir les pentes septentrionales, puis les pentes occidentales, elles ont gagné les autres parties des buttes;
- les zones de peuplement des sites, qui ont servi plus longtemps que les autres à la culture et au pâturage, présentent une topographie et une qualité de sol homogènes;
- les sites funéraires sont couverts principalement de pins, car ils ont été aménagés sur des terrains secs et stériles au sol de sable ou de gravier;
- les lieux de culte sont recouverts de végétation, car ils ne font pas l'objet d'un entretien particulier.

C'est pourquoi il est impossible de voir les ouvrages de terrassement et le paysage pourtant très beau qui est celui du site.

Mara Urtane

*Université lettone d'agriculture
19 rue Akadēmijas, Jelgava
LV-3001 Jelgava
m_urtane@cs.ltu.lv*



À gauche, la butte fortifiée de Tervete, couverte d'herbe; à droite, les ruines du château médiéval, englobées ensuite dans le parc du manoir. Tout cela fait partie aujourd'hui du Parc naturel de Tervete.

M. Urtane

L'Association européenne

L'Association européenne des archéologues (EAA), fondée en 1993, regroupe aujourd'hui un peu plus de 1250 archéologues d'une cinquantaine de pays, dont le quart environ sont ressortissants d'États de l'ancien bloc communiste.

Mission

L'EAA a pour mission, tout d'abord, d'intégrer l'archéologie européenne et de créer un forum dans le triple but:

- d'échanger des informations, des idées et des résultats de recherche;
- de gérer les ressources archéologiques européennes et de promouvoir des normes éthiques et scientifiques appropriées en ce qui concerne le travail archéologique;
- d'accompagner le développement de la profession au niveau européen et de promouvoir les intérêts des archéologues professionnels d'Europe.

Ensuite, l'EAA, seule organisation démocratique d'archéologues au niveau européen, tient à représenter les intérêts de l'archéologie en Europe. Elle le fait, par exemple, en collaborant comme ONG avec le Conseil de l'Europe, qui lui a accordé le statut consultatif, ainsi qu'avec l'Union européenne. Ses autres activités consistent à déléguer des représentants dans les réunions internationales où il est question de la gestion du patrimoine. L'EAA favorise la ratification de traités européens tels que la Convention de la Valette et la Convention du paysage, mais aussi d'autres traités tels que les conventions de l'UNESCO et d'Unidroit sur le commerce illégal et la propriété culturelle.

Activités

La publication de l'EAA *European Journal of Archeology* (EJA) est un important forum international de discussion scientifique. Il est publié trois fois par an et fait aussi l'objet d'une large diffusion dans les bibliothèques. Pour faciliter la communication entre ses membres, l'EAA publie également un bulletin d'information bi-annuel, *The European Archaeologist*, et entretient le site Internet <http://www.e-a-a-org>.

L'EAA organise chaque année une conférence dans une ville européenne différente. Celle de cette année s'est tenue à Saint-Petersbourg, en Russie, du 10 au 14 sep-

Nature et archéologie main dans la main: l'exemple du Federsee

Une des archéologues

tembre 2003. Ces conférences, qui rassemblent environ 650 archéologues de toute l'Europe, sont devenues au fil du temps le principal événement archéologique européen. L'EEA a aussi des comités qui, entre les réunions, assurent la conduite des activités portant sur des questions jugées importantes. En 1997, elle a adopté, à l'usage des archéologues européens, un «Code de pratique» qui est le premier de son genre au niveau de notre continent. Cette mesure a été suivie, en 1998, par l'adoption des *Principes de conduite à l'usage des archéologues participant à des chantiers archéologiques sous contrat*. De la part de la profession, ces deux codes correspondent à de nouvelles et importantes initiatives en vue de faciliter le travail archéologique dans les conditions fixées par la Convention de la Valette.

Depuis 1999, l'EEA décerne chaque année le Prix du patrimoine archéologique européen à une organisation ou un individu ayant accompli une œuvre et obtenu des résultats remarquables dans l'étude ou la gestion du patrimoine archéologique au niveau européen. Ce prix peut être attribué pour toute activité non forcément scientifique, pourvu qu'elle sorte de l'ordinaire et présente une portée européenne.

Le prix a été décerné jusqu'à présent à M. M. Carrilho, ministre portugais de la Culture, pour avoir contribué à préserver les gravures rupestres paléolithiques de la vallée de la Côa, à Mme M. Björnstad, ancienne Conservatrice d'État de Suède, pour avoir pris part à la promotion de la gestion du patrimoine archéologique en Europe, à M. O. Baasch, d'Allemagne, pour ses réalisations dans le développement de l'archéologie aérienne en Europe, et à M. H. Cleere, du Royaume-Uni, pour avoir fait œuvre de pionnier dans l'évolution organisationnelle et l'étude de la gestion du patrimoine archéologique.

Willem J. H. Willems

Inspection d'État pour l'archéologie (RIA)
Engelandlaan 198
NL-2711 DX Zoetermeer
wwill@archinsp.



Le Federsee au premier plan et les Alpes au loin

Le bassin du Federsee, situé près de Bad Buchau (Bade-Wurtemberg), est le plus vaste paysage de marais du sud de l'Allemagne. En outre, c'est un site archéologique et une réserve naturelle de classe européenne. Étant donné que l'endroit est recouvert de tourbe complètement saturée d'eau et que l'oxygène y fait défaut, on y a retrouvé intacts non seulement les sols et les murs en bois de centaines de maisons des âges de la pierre et du bronze, mais aussi de nombreux objets en matériaux organiques putrescibles, des pollens, du bois d'œuvre et d'importants vestiges botaniques, et le marais offre une ressource unique pour l'archéologie moderne et la reconstitution d'environnements préhistoriques au moyen de méthodes de recherche scientifiques, telles que l'analyse des pollens et la dendrochronologie. La diversité caractérisant cet espace de 3 300 hectares, où coexistent des lacs encore ouverts, de vastes roselières et des vestiges de landes, fait de lui une grande zone humide qui sert de biotope à de nombreuses espèces animales et végétales. C'est au Federsee que l'on trouve les plus denses populations nationales de quelques espèces rares d'oiseaux. De plus, la situation climatique spéciale des roselières a sauvé des reliques botaniques du dernier âge glaciaire qui ne se rencontrent,

ailleurs, que dans le nord de l'Europe arctique.

Le drainage progressif du marais fait peser une lourde menace sur les monuments archéologiques encore enfouis comme sur les plantes et animaux vivant dans les roselières. Pour stopper cet assèchement, il faut élever le niveau de l'eau du marais. Depuis 1996, le marais du Federsee sert de thème à un projet modèle européen de «LIFE-Nature» intitulé «Sauvegarde et développement de la nature dans le paysage du Federsee». Ce projet, qui a bénéficié d'un soutien financier se montant à 1,6 million d'euros, porte principalement sur l'acquisition de terrains et la restauration d'un équilibre aquatique dans les zones humides. Le Bureau de district pour la protection de la nature et du paysage (Tubingen), le Centre de conservation du Federsee de la Ligue de protection de la nature et le Bureau du Bade-Wurtemberg pour la protection du patrimoine historique travaillent de concert avec les autres autorités locales en vue de placer quelque 2 900 hectares de zones humides sous un régime de protection spéciale.

Helmut Schlichtherle

Landeskenmalamt Baden-Württemberg
Fischersteig 9
D-78343 Hemmenhofen
helmut.schlichtherle@lda.bwl.de

Du savoir à l'action: la formation à la cons

S'occuper des «vieilles pierres», voilà un beau métier que l'on recommanderait volontiers à ses enfants, à ses neveux et à ses petits-enfants. Certes, ce n'est pas une profession très lucrative, du moins à court terme, mais elle apporte une richesse intérieure, la satisfaction d'avoir contribué à apporter un peu de beauté dans un monde qui fait manifestement tout son possible pour s'enlaidir toujours plus. Le patrimoine historique est souvent vu comme l'antithèse de l'époque actuelle; sa sauvegarde apparaît dès lors comme un acte de résistance contre la décadence du monde avec ses plaisirs éphémères, ses cadences sans cesse accélérées, sa course toujours plus effrénée à la consommation de biens et de services.

Mais qu'est-ce que la conservation du patrimoine historique, sinon justement un service? A ce titre, elle est soumise au jeu de l'offre et de la demande. Comme toute autre activité, elle est exposée sans protection à la loi du marché, tenue de fournir des résultats mesurables et trop souvent tributaire de deniers publics de plus en plus disputés.

Ce serait donc faire œuvre charitable que de préparer la jeune génération à lutter pour sa survie, y compris dans le cadre de la formation à la conservation du patrimoine. Utiliser les technologies, rationaliser, certifier, encaisser, réorienter. Ah, si les «vieilles pierres» n'étaient pas si tenaces! Guerre, dégradation, modernisation, reconversion, combien d'épreuves n'ont-elles pas surmonté! Elles ont certes perdu de leur éclat passé, mais elles sont toujours porteuses d'un message. Et peut-être ce message est-il précisément si peu conforme à la modernité qu'il s'accorde de nouveau à l'esprit du temps, avide de

nouvelles alternatives qu'il s'approprie aussitôt.

Les éléments du patrimoine

Il n'y a donc pas place pour la naïveté dans les activités touchant aux éléments du patrimoine, et encore moins dans la formation à ces activités. Il importe également de faire table rase de quelques idées simplistes sur le chemin ardu qui mène de la prise de conscience au savoir et du savoir à l'action. De quoi s'agit-il ici? De l'environnement, de la ville, des édifices, du mobilier, des arts plastiques? De tout cela à la fois, d'où le choix du terme «éléments».

- Même délabrés, les éléments du patrimoine sont riches d'histoire et de sens, deux composantes non moins importantes que l'aspect matériel, mais malheureusement difficiles à décrire, à mesurer, à rendre accessibles.
- Les éléments du patrimoine ne doivent pas briller de leur éclat d'antan, car cet éclat autrefois tout neuf a aujourd'hui disparu, victime de l'histoire, de l'usure naturelle, du mauvais usage, de la bêtise, de la reconversion.
- Pour rénover les éléments du patrimoine, il ne faut pas utiliser les mêmes techniques que celles qui ont servi à leur création. En effet, les objets ont changé et les techniques elles-mêmes sont perdues pour toujours, car les matériaux anciens ont disparu, même si des fabricants habiles et/ou bien intentionnés affirment le contraire. En revanche, des techniques et des matériaux nouveaux peuvent s'avérer beaucoup plus performants, à condition bien sûr que la science et la prudence, l'intelligence et la patience soient au rendez-vous.

- Il est illusoire de penser que l'on pourra faire revivre les techniques et les procédés artisanaux. Ceux-ci étaient en effet indissociables de leur contexte – ancrés dans les réseaux sociaux qui existaient à l'époque, enseignés dans des structures d'apprentissage aujourd'hui disparues, pratiqués au sein de guildes et de corporations, pétris enfin de savoir et d'ignorance, d'empirisme et d'obstination dans l'erreur. Nous devons avoir aujourd'hui l'intelligence d'évaluer les savoirs et les savoir-faire d'antan à l'aune de nos critères actuels, de conserver ce qui nous paraît utile, d'ajouter des éléments nouveaux pour parvenir dans la mesure du possible à une pratique harmonieuse, tout en sachant bien que nous n'échapperons pas à la critique de nos successeurs.
- Dans le domaine de la conservation du patrimoine historique, le «bricolage» est impardonnable. Tâtonner dans l'espoir de trouver la bonne méthode par approximations successives en profitant à chaque fois de l'expérience acquise est une attitude répandue, mais préjudiciable au patrimoine. On n'insistera jamais assez sur l'importance d'une formation initiale et continue, fondée sur des critères de qualité et des certificats de qualification vérifiables, reconnus de préférence dès le départ au niveau international.
- En matière de formation, qu'elle soit initiale ou continue, la voie nationale est en effet sans issue. En l'occurrence, la conservation des éléments du patrimoine a une chance insoupçonnée: en tant que discipline introduite relativement récemment dans le cadre rigide des systèmes éducatifs nationaux, si l'on excepte les formations universitaires à la restauration, elle peut directement franchir le pas de l'Europe et du monde, porter un regard curieux et critique sur les tentatives de clarification nationales – je pense ici aux *National Vocational Qualifications (NVQ)* britanniques – et les adopter telles quelles ou en les adaptant à un marché européen en plein développement. Elle serait alors aussi moderne que les éléments du patrimoine l'étaient en leur temps: avant-gardiste sur le plan de la technique, du style et du marketing international, ce que nous avons trop facilement tendance à oublier.
- La conservation du patrimoine historique a un avenir social, économique et technologique à condition qu'elle prenne conscience de ses capacités d'innova-



Cours de formation à l'utilisation d'un enduit à base de stuc, le marmorino.

W. Elbert

Conservation du patrimoine historique

tion, qu'elle les exploite pleinement et qu'elle apprenne à se vendre. L'avenir européen passe par la circulation des personnes, des idées et des connaissances. Une pratique vieille comme le monde qui a donné naissance à ce qui nous intéresse ici – les éléments du patrimoine.

– L'activité de conservation est créative, même si cela n'est pas du goût du conservateur traditionnel. Toute décision relative à la conservation du patrimoine historique comporte un élément de créativité: d'où le danger, si le décideur n'est pas parfaitement compétent. Là encore, il faut agir, mais qui doit le faire?

Relever le défi

Cela fait un peu plus de 25 ans que le Conseil de l'Europe a décidé de relever le défi: en concertation avec des spécialistes de nombreux pays, il a créé le Centre européen de Venise pour les métiers de la conservation du patrimoine architectural, une école ouverte à tous ceux qui veulent se perfectionner dans le domaine de la conservation des éléments du patrimoine. Si, au tout début, cette école s'adressait uniquement à des artisans, depuis plusieurs années elle attire également des architectes et des ingénieurs, des techniciens et des restaurateurs, des historiens de l'art et des enseignants. Il s'agit ici de jeter des ponts non seulement entre les professions, les expériences et les compétences, mais aussi entre les anciennes et les nouvelles techniques, la recherche et ses applications, l'analyse et la compréhension, le savoir et l'action. On s'attache aussi, dans cette école, à faire jouer à plein l'inventivité afin de relier par un processus créatif l'esthétique d'autrefois à celle d'aujourd'hui.

Si ce lieu expérimental était unique en Europe au moment de sa création, il peut aujourd'hui continuer à se développer en relation avec d'autres, en sachant bien que sa tâche ne sera jamais achevée, que les réponses apportées ne seront jamais définitives et qu'il faudra sans cesse faire face à de nouveaux besoins, mais aussi en ayant la certitude d'avoir fait quelque chose pour l'Europe et pour les éléments du patrimoine qui, tout autant que ses habitants, marquent le continent de leur empreinte.

Wolfdietrich Elbert

*Chef de la Division des Politiques culturelles
Conseil de l'Europe
wolfdietrich.elbert@coe.int*

Aménagement du territoire et archéologie

Dans le cadre de l'élargissement de la Communauté européenne, des efforts considérables vont être déployés pour promouvoir la cohésion, c'est-à-dire chercher à réduire les disparités entre les membres de la nouvelle Communauté en termes de prospérité économique, de possibilités de développement et, plus généralement, de qualité de vie. C'est un programme de croissance qui peut avoir un impact considérable sur notre environnement physique.

Ces dernières années, la durabilité s'est imposée comme un maître-mot, mais avec des nuances. Fondamentalement, cependant, la durabilité qualifie une gestion responsable de ressources précieuses et irremplaçables, de manière à ce que les générations futures puissent en jouir également. Jusqu'à présent, on a mis essentiellement l'accent sur l'environnement naturel, le climat et la pollution mais aussi sur la durabilité sociale et économique. Qu'en est-il, toutefois, de notre environnement historique qui contribue à nous donner un sentiment identitaire d'appartenance et témoigne avec force de notre passé? Une part infime de la campagne qui nous entoure est réellement naturelle; elle est plutôt le résultat de l'interaction de l'homme avec son milieu au cours des siècles. Les vestiges archéologiques font partie de cet environnement, qu'il s'agisse de monuments dressés, visibles ou de vestiges non encore découverts, gisant enfouis sous nos pieds; ils nous aident à comprendre ce que nous sommes et, à ce titre, constituent un lien social et intellectuel important entre le présent et le passé, mais, une fois détruits, ils ne pourront jamais plus être remplacés. L'aménagement territorial a des enjeux sociaux et économiques mais c'est notre environnement qui en constitue le cadre et l'urbaniste représente le maître d'œuvre de l'utilisation rationnelle de l'espace. L'urbaniste a ainsi, pour le présent et l'avenir, un rôle crucial à jouer dans la gestion de la dimension historique

de notre environnement. Il doit donc à la fois se soucier de transmettre aux futures générations ce dont nous avons nous-mêmes hérité et faire en sorte que cette ressource patrimoniale soit appréciée et jugée digne d'intérêt par la société contemporaine, grâce à sa contribution à l'action sociale, éducative et économique. La nécessité de sauvegarder l'environnement historique est reconnue dans les conventions du Conseil de l'Europe relatives à la protection du patrimoine architectural (Grenade), archéologique (La Valette) et paysager (Florence) ainsi que dans les «principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen» de la CEMAT. Il est important que les principes énoncés dans tous ces instruments ne restent pas lettre morte mais constituent un point de départ pour agir. Dans de nombreux cas, c'est le développement qui, sous une forme ou une autre, a un impact potentiel sur l'environnement historique et le processus de décision qui s'y rapporte est du ressort de l'aménagement du territoire. Cependant, parfois, la responsabilité de l'environnement historique est confiée à des instituts culturels, à des organismes gouvernementaux ou peut être plus étroitement liée au processus d'aménagement.

L'environnement historique fait partie intégrante de la durabilité et de l'aménagement du territoire et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie réellement intégrée, caractérisée par la coopération des urbanistes, des archéologues et d'autres parties concernées par l'environnement, aussi bien pour élaborer les politiques que pour les mettre en œuvre. Il nous faut prendre conscience de la véritable valeur et du potentiel de l'environnement historique et le gérer de manière durable.

John Williams

*Chef du service de conservation du patrimoine
Conseil du Comté du Kent
Invicta House, County Hall
GB-Maidstone ME 14 1XX
john.williams@kent.gov.uk*

Le paysage, un document et un monument

Le paysage, en Italie (mais ailleurs aussi), porte les traces tangibles, encore denses et diffuses (y compris dans les régions soumises aux plus importantes transformations de l'urbanisation contemporaine), des stratifications de son histoire: depuis les civilisations italiennes primitives, en passant par les Étrusques, les Romains, les Byzantins, les Lombards, l'Église et les grands mouvements religieux, les Communes, les Seigneuries de la Renaissance, jusqu'à l'âge moderne des révolutions bourgeoises. Il s'agit des signes laissés par les paysans et les éleveurs, les artisans et les marchands, les propriétaires terriens, les chefs d'entreprise et les ouvriers, etc. L'archéologue Ranuccio Bianchi Bandinelli écrivait à propos du paysage italien, en 1972: «C'est précisément cette stratification qui confère à l'Italie et aux Italiens une manière d'être qui nous est propre, l'essence même de notre personnalité» et constatait la nécessité de «prendre conscience» que l'évaluation historique des traces du passé est d'une importance capitale pour la construction du futur.

La prise de conscience que le paysage, dans sa totalité, est un «bien culturel» à préserver, s'est répandue assez récemment, comme conséquence logique du processus de l'élargissement de l'attention accordée à l'histoire et à la protection des œuvres humaines (manufactures

historiques, qui s'est développé dès la fin du XIX^e et tout au long du XX^e siècle. Elle a touché progressivement de nouveaux types d'objets et s'est intéressée, non plus uniquement aux objets «majeurs» du point de vue de leur importance artistique et historique, mais aussi aux nombreux biens «mineurs», quoique minutieusement répartis sur le territoire et, de ce fait, souvent caractérisants; non plus uniquement aux objets appartenant aux époques les plus anciennes, mais aussi aux biens récents que nous considérons comme appartenant à une culture désormais différente de la culture actuelle: depuis les monuments comme les églises, les villas, les palais, les châteaux, les vestiges archéologiques, les bâtiments ruraux, en passant par les centres urbains et les noyaux historiques, l'archéologie industrielle, les jardins, jusqu'aux «découvertes» plus récentes (routes historiques, canaux, terrassements, centuriations, etc.). Les chartes et les documents nationaux (et internationaux) ont enregistré ponctuellement ce processus au cours du XX^e siècle (la dernière – Cracovie, 2000 – inclut également et pour la première fois le paysage). La législation italienne en matière de protection du patrimoine historique et culturel (l. 1089 et l. 1497 de 1939) contient in nuce le concept du paysage entendu comme un document, et plus uniquement comme une beauté naturelle.

En sa qualité de document, le territoire tout entier doit être considéré comme une grande archive de l'histoire des hommes, et de la nature aussi (climat, végétation, etc.), à l'usage des plus avisés. Le territoire est également un palimpseste, c'est-à-dire un document en perpétuelle transformation (aspect caractéristique et inévitable du paysage, véritable œuvre ouverte), où l'on retrouve les traces (pas toutes) que les différentes époques ont laissées et qui s'entremêlent aux traces que tout présent laisse à son tour, et qui le modifient continuellement (contrairement à une simple stratification).

Lire le paysage comme un palimpseste

Depuis des dizaines d'années, l'Italie s'est engagée, que ce soit à travers son gouvernement central (avec l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation) ou à une plus petite échelle, à travers les gouvernements locaux (Régions, Provinces, Municipalités), dans un travail de recensement de son patrimoine historique: les banques de données déjà diffusées par le passé (malgré leurs défauts et leurs hétérogénéités) ont été largement utilisées dans l'aménagement urbain et, dans une moindre mesure, dans l'aménagement du territoire, pour compléter une lecture sommaire des événements historiques des lieux, selon les époques et les grandes constantes géographiques et culturelles. Ce genre de données constitue aujourd'hui une base importante pour la connaissance de l'histoire du paysage et pour son aménagement. Toutefois, la lecture dont il s'agit est une lecture par points, lignes, aires, une sorte de somme d'objets, qui n'arrive pas à rendre la complexité des relations fonctionnelles, formelles, symboliques, visuelles, qui reliaient ces éléments entre eux et créaient des systèmes structurés. Par exemple, en Italie, les villas historiques avec les jardins, les dépendances, les propriétés foncières agricoles et boisées, constituaient de véritables entreprises agricoles, organisées en sous-systèmes chacun constitué d'une ferme, dotée de bâtiments ruraux de résidence et de production, d'un potager, d'une basse-cour, de champs agricoles qui lui appartenaient. Depuis peu, on accompagne ces données de modalités de lecture homogènes et détaillées des permanences, sur de vastes étendues territoriales, en mettant en évi-



STF/Sunset

Le parc des volcans dans l'île de Lanzarote dans les Canaries

dence de manière systématique, non seulement les bâtiments, les canaux, les routes, les œuvres humaines mineures, etc., mais également les structures foncières, les usages du sol, les dimensions des propriétés, en recourant à la cartographie historique la plus diffuse sur le territoire national (cartes des cadastres, depuis le XVIII^e siècle; cartes de l'Institut géographique militaire, depuis la fin du XIX^e siècle). Sur cette base, il est possible d'identifier de manière détaillée (bien que les expérimentations dans ce sens soient encore peu diffusées) les systèmes fonctionnels historiques qui ont structuré chaque territoire, lire les permanences actuelles qui s'y trouvent et encadrer les transformations pour que les utilisations, les ajouts et les innovations contemporaines n'altèrent ni ne détruisent leur lisibilité mais, au contraire, mettent au centre du processus d'innovation les concepts de compatibilité et de respect des pré-existences.

Dans l'architecture du paysage, c'est-à-dire dans les formes et les matériaux qui la constituent, nous ne lisons pas uniquement de simples faits historiques (documents) mais, à travers elle, nous découvrons une série de messages qui témoignent des activités productives, des formes de la vie en société, des luttes, de la langue des hommes du passé. Nous lisons immédiatement les situations historiques et sociales qui ont construit les lieux et qui conditionnent aujourd'hui leurs transformations (véritable monumentum – memento). Nous lisons, en outre, les significations et les valeurs qui se sont enracinées dans notre tradition culturelle, une sorte de filtre auquel notre regard n'échappe pas (représentations iconographiques, descriptions de voyageurs, habitudes locales, etc.): les lieux de la mémoire immatérielle.

Le problème de la lecture de l'histoire des lieux réside donc, d'une part, dans la nécessité de réserver une attention ponctuelle, diligente, minutieuse à l'existence et à la permanence physique des traces du passé (jusque dans le détail de la conception, des matériaux, des techniques de construction d'un terrassement, d'un canal, etc., dans le sillage de la tradition des disciplines de la conservation du patrimoine historique). Cette attention est fondamentale pour toute entreprise de transformation physique – y compris la plus innovatrice – désireuse de se construire sur le respect des legs de



O. Braasch

Un plan d'architecte étalé dans un champ de blé

À la suite d'une sécheresse estivale, les céréales dessinent avec précision le tracé de fondations enfouies. C'est ainsi que, le 23 juin 2003, s'est révélée à nos yeux une propriété agricole de la province romaine de Raetia.

C'est en particulier à deux pilotes de guerre et archéologues anglais que l'on doit la découverte et la description des indices phytographiques grâce auxquels l'archéologie aérienne a acquis ses lettres de noblesse. Ayant compris, lors de ses missions de reconnaissance au-dessus de la France pendant la Première Guerre mondiale, tout l'intérêt que présentait l'avion pour l'étude du paysage archéologique et historique, O.G.S. Crawford acquit après la guerre un précieux savoir-faire pratique. La conférence qu'il donna le 12 mars 1923 devant la Royal Geographic Society sur

le thème «Air Survey and Archaeology» (observation aérienne et archéologie) posa les bases de la méthode. Derrick Riley, pilote de chasse dans la Royal Air Force pendant la Seconde Guerre mondiale, eut l'occasion, entre les combats, d'observer et d'analyser des indices phytographiques dans la région d'Oxford. Son ouvrage intitulé «The Technique of Air Archaeology» (la technique de l'archéologie aérienne), publié en 1944, sert encore aujourd'hui de référence pour l'interprétation de ces messages botaniques que nous adresse l'Europe souterraine.

Otto Braasch

Membre du Groupe de recherches archéologiques aériennes
Matthias-Hoesl-Str. 6
D – 84034 Landshut
otto.braasch@landshut.org

l'histoire. D'autre part, il convient d'éviter que ce type de lecture soit exclusif et réducteur. N'oublions pas le processus vivant et perpétuel qui est à la base de l'élaboration des lieux qui nous sont parvenus (c'est-à-dire la vie même des hommes qui les ont construits), car il conditionne fortement les choix économiques, productifs, culturels, sociaux actuels.

Chaque nouvelle génération d'hommes ne peut que partir de la réalité du territoire que le travail des générations pas-

sées a construit avec peine et qu'elles ont caractérisé par des formes, des contours, des matériaux et des techniques bien définies.

Lionella Scazzosi

Corso Lodi, 78
I-20 139 Milan
lionella.scazzosi@tiscali.it

Le concept de paysage

«Paysage» est un mot que nous employons couramment sans toujours penser aux nombreuses significations qu'il peut prendre. Or le paysage est aussi, pour les spécialistes, un concept d'une grande complexité.

Sans prétendre que chacun possède sa propre définition du paysage, on peut certainement affirmer qu'aujourd'hui encore, en dépit d'un large consensus parmi les experts, il n'y a concordance de perception et de conception du paysage qu'au sein de groupes relativement restreints. Mais sans doute faut-il tout d'abord se pencher sur la question de savoir qui sont les experts.

En un sens, nous sommes tous – vous aussi, cher lecteur – experts en la matière, car nous vivons tous dans un paysage, nous le transformons à travers nos activités et, par le jeu d'inévitables interrelations, il nous transforme également. En outre, si nous n'étions pas convaincus d'être des experts du paysage, nous devrions reconnaître que nous transformons notre environnement sans savoir ce que nous faisons.

Nombreux sont les chercheurs hautement qualifiés qui s'estiment être en légitime position de proposer une définition du paysage unanimement reconnue. Or le paysage n'a pas la même signification pour le biologiste, le géographe, l'économiste, l'architecte, le paysagiste ou encore le cartographe. Rappelons que le poète a lui aussi sa propre définition du paysage. Miklós Radnóti, un grand poète hongrois du XX^e siècle, écrivait ainsi: «Pour qui le survole, le paysage est une carte (...); pour moi, c'est une patrie.» D'une certaine manière, le paysage est bien notre patrie à tous, indépendamment des frontières nationales qui le tra-

versent. Il est notre patrie à tous, et nous avons la responsabilité de le protéger et de le mettre en valeur. Telle est notre mission commune, indépendamment de nos appartenances ethniques ou nationales. La Convention européenne du paysage contribue largement à accomplir cette mission; je tiens à la citer, car elle offre une définition du paysage indispensable pour promouvoir une réflexion commune par-delà les frontières: «Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».

Si je me permets de citer une définition déjà largement connue, c'est pour mieux souligner l'importance que revêt à mes yeux son existence même, et le fait qu'elle ait été acceptée par les pays signataires de la Convention ainsi que par de nombreux autres acteurs. Sans doute un paysagiste aurait-il proposé une définition différente, peut-être moins généreuse.

Le lien entre population et paysage

Il est essentiel d'établir le lien entre la population et le paysage; l'une ne peut exister sans l'autre, et réciproquement. C'est pourquoi il est également très important que les habitants perçoivent le paysage, mais aussi qu'ils le comprennent. Le paysage est bien plus qu'une zone ou une région, c'est le reflet, dans le miroir de l'esprit humain, d'un espace multidimensionnel et habité. La notion de paysage lunaire existe parce que l'homme connaît la lune et l'a observée; mais peut-on parler de paysage lorsqu'il s'agit de planètes inconnues?

Sans confondre Naturopa avec une revue littéraire, je voudrais citer une nouvelle fois Miklós Radnóti afin qu'il m'aide à exprimer les significations que le paysage peut prendre. «Pour qui le survole, le paysage est une carte (...). Que recèle une carte? des usines et des baraquements. Mais pour moi, une sauterelle, un bœuf, une tour, une ferme. A travers ses jumelles, le pilote n'aperçoit que fabriques et champs, là où je vois aussi traîner un ouvrier.» Le poète sait, lui, ce que c'est que le paysage! Les ouvriers en font partie. Je pense que l'un des messages les plus importants de la Convention est que le paysage change, qu'il ne cesse d'évoluer sous l'influence de l'homme et de la nature.

L'homme forme le paysage selon ses buts, éventuellement selon ses intérêts, réels ou supposés; bien souvent, il assigne à certains éléments du paysage des fonctions qui répondent à des besoins quotidiens. Au fil des siècles, différents éléments de paysage ont été créés pour répondre à différents besoins de la population; ces éléments subissent l'influence directe ou indirecte d'activités humaines axées vers des buts précis.

Quelles sont les principales fonctions qui confèrent à certains éléments du paysage une apparence et un rôle particuliers? Ce sont les fonctions d'habitat, de production – industrielle, agricole et forestière – et de loisir; en outre, depuis quelques dizaines d'années, l'«aménagement du paysage» a donné naissance à d'importantes fonctions de service.

J'estime que le paysage, tel que nous venons de le définir, n'existe qu'au singulier: il n'y a pas plusieurs paysages. Pour des raisons à la fois théoriques et pratiques, il est très important que la Convention, en récapitulant les règles qui gouvernent les relations et la coexistence entre l'homme et le paysage, traite du paysage et non des paysages.

Bien entendu, ce principe est avant tout théorique. Dans la pratique en revanche, les circonstances demandent parfois, si ce n'est souvent, que l'on procède autrement. De nombreux collègues partagent avec moi le concept théorique de paysage que j'ai tenté de décrire, et commentent comme moi l'«erreur» de parler de paysages au pluriel. Cette acception du mot paysage n'est recevable qu'en liaison avec un adjectif indiquant qu'il s'agit en fait d'une partie du paysage répondant à certains de nos besoins. Selon ces besoins, on peut alors parler du paysage résidentiel, du paysage industriel, du paysage agricole, du paysage touristique, etc., qui représentent autant de types de paysages.

Il est à souhaiter que les termes de la Convention européenne du paysage, qui s'inspirent de principes proches de ceux – assez personnels – décrits ici, deviendront le vocabulaire de référence de la protection et de l'aménagement du paysage dans un nombre croissant de pays.

Károly MISLEY

*Cabinet du Premier Ministre
Kossuth L. tér 11
H-1055 Budapest
zobekazob@matavnet.hu*



K. Misley

La célèbre Puszta hongroise

Déclarer la guerre à la laideur

Dans le Bassin méditerranéen (notamment en Grèce), région connue pour la richesse de son immense patrimoine historique ainsi que pour la fragilité de son environnement naturel et construit comme de ses écosystèmes, le paysage revêt une importance encore plus grande qu'ailleurs. Sans doute n'est-ce pas par accident que les paysages méditerranéens (le paysage grec, en particulier) ont été portés aux nues par les visiteurs et voyageurs étrangers des dix-huitième et dix-neuvième siècles, ni qu'ils ont été largement photographiés et loués – au vingtième siècle surtout – par de célèbres photographes et des écrivains grecs ou étrangers. L'évolution socio-économique récente de la Grèce (hausse des revenus, exode rural, urbanisation, développement des résidences secondaires) et la modernisation qui s'en est suivie dans tous les domaines d'activité (principalement l'agriculture, le réseau et les infrastructures des transports ainsi que le tourisme) ont modifié radicalement les paysages grecs. D'anciennes régions urbaines et rurales ont été transformées en profondeur par des milliers de constructions légales ou non, et les nouveaux chantiers publics – notamment les infrastructures des transports – ont un fort impact sur l'environnement à grande échelle.

Les incidences de la transformation récente du paysage grec se mesurent surtout à la qualité du résultat et au genre d'équilibre qu'elles reflètent entre considérations économiques et considérations esthétiques. Ce qu'on appelle généralement détérioration, outrage ou même destruction du paysage traduit l'apparition d'un déséquilibre pouvant résulter de changements rapides qui n'ont pas laissé à l'écosystème assez de marge pour s'adapter à eux. Ainsi, l'après-guerre en Méditerranée, notamment en Grèce, peut être considéré comme une époque de changements précipités, donc de déséquilibres de tout le système spatial et écologique. Le résultat est également visible dans le paysage urbain et rural, où les contrastes sautent davantage aux yeux. Ce n'est pas pour rien si l'on associe souvent cette situation à une «agression» ou à un «viol» commis contre la nature grecque.

Également préoccupants sont les bâtiments et les panneaux publicitaires qui forment de larges «fronts» ou «fourrés» (véritables «publivilles») le long des autoroutes et des routes principales et qui encombrant la campagne grecque d'un «mobilière» indésirable ainsi que d'«objets» inutiles. On notera que ce qui est le plus nocif, ce ne sont pas toujours les agressions ou interventions de grande envergure résultant de projets ambitieux. L'accumulation lente et régulière de petites altérations sur les côtes, en plaine ou en montagne peut causer en fin de compte des détériorations plus importantes, car elle a un impact inattendu sur le

caractère des routes, des agglomérations traditionnelles et, en règle générale, des régions rurales, où se pratique l'agriculture extensive.

Une grande diversité

Le paysage grec fait partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de la Grèce. Du reste, il est maintenant reconnu qu'en raison de sa longue histoire, ce pays possède une grande diversité de paysages grâce à l'interaction de la nature et de la société (les modes traditionnels d'exploitation et de gestion foncières), et c'est pourquoi il faut absolument incorporer cette dimension dans la stratégie nationale d'aménagement du territoire. Bien qu'à l'heure actuelle, la protection des paysages semble être l'une des questions les plus importantes et intéressantes qui se posent dans ce domaine, en Grèce, l'importance du «paysage» comme objet d'action politique n'est pas encore reconnue par les décideurs spécialisés aux niveaux local, régional et national. Selon beaucoup de gens, la protection des paysages en Grèce équivaut désormais à une déclaration de guerre contre la laideur, quelle qu'en soit la forme. Il faut cependant y voir une guerre conduite non à coup d'interdits, mais dans le but de faire triompher une certaine sensibilité, jointe à une gestion des terres et de l'environnement prudente s'appuyant sur des règlements appropriés. Étant donné le caractère embryonnaire de la politique des paysages en Grèce, certaines initiatives s'imposent pour tracer la voie en ébauchant un plan d'action: élaboration d'une Charte du paysage grec, qui aura une grande valeur symbolique, application effective et intégrée de la Convention européenne du paysage et création d'un mécanisme de type observatoire pour le suivi des paysages.

La protection et la gestion viable des paysages ne sont pas un luxe dans la Grèce moderne. Le pays connaît en effet des difficultés qualitatives créées par le mode actuel de développement économique. Cependant, les circonstances historiques semblent propices à la promotion d'une politique exhaustive du paysage. C'est pourquoi le moment est venu de coordonner et d'unir les efforts isolés et les initiatives fragmentaires en cours, qui se sont avérés incapables de réunir la «masse critique» nécessaire au succès dans un tel domaine. Il ne faut pas abandonner à son sort la dynamique à laquelle on doit, en Grèce, les nouveautés actuelles en matière de politique du paysage; au contraire, il convient de la soutenir activement pour qu'elle aboutisse à des résultats tangibles.

Elias Beriatos

*Département d'aménagement du territoire
et de développement régional
Université de Thessalie
GR-38334 Volos
beriatos@otenet.gr*

E. Beriatos



Sans commentaire

Architecture et paysage insulaire

Il n'y a rien de nouveau à construire des maisons. La nouveauté tient au fait que les maisons d'aujourd'hui sont différentes et que leur signification sociale, économique et fonctionnelle a changé. Une révolution urbanistique est en cours, qui transforme radicalement le paysage. Quelques exemples:

- Les maisons d'aujourd'hui sont différentes. Distribuées dans le paysage, elles y introduisent des volumes aux formes nouvelles.
- Les côtes et l'arrière-pays se peuplent de structures verticales, empilements d'appartements ou de voitures à la casse.
- L'harmonie du paysage se dégrade progressivement. Une main invisible le barbouille de couleurs comme l'enfant promène ses crayons sur la feuille de papier.

Les nouvelles formes, les structures verticales et les couleurs vives font d'ores et déjà partie du paysage insulaire. Aussi faudra-t-il, pour «aménager le territoire», trouver le moyen d'ordonner le désordre sans perdre de vue la cohérence de l'ensemble. Dans une telle situation, ne devrions-nous pas repenser nos objectifs et nos méthodes? Tout paysage porte la marque de ses origines naturelles et de sa transformation culturelle. L'étude des paysages révèle que, durant des siècles, les bâtisseurs ont fait preuve d'un admirable sens de l'adaptation pour faire bon ménage avec l'environnement: usages multiples, adaptabilité spatiale, interaction sociale, énergies renouvelables, gestion du cycle de l'eau, économie de matières premières, recyclage des déchets, identification esthétique. Depuis une cinquantaine d'années en revanche, les modes de production et de consommation ignorent largement ces principes.

Tout récemment, le nouveau paradigme du développement durable a induit une recherche d'outils pour le traitement des problèmes environnementaux, politiques et éthiques. Dans ce contexte, on commence à redécouvrir le savoir-faire d'antan et à l'intégrer dans la planification écologique.

Évaluer, actualiser, réinterpréter et finalement utiliser ces savoirs ancestraux est la meilleure manière de les perpétuer.

J-M. Aceytuno

*Directeur du cabinet PRAC
Numancia, 3
E-35010 Las Palmas de Gran Canaria
jmaceytuno@arquired.es*



CONSEIL DE L'EUROPE

Agences nationales et Points

Albanie

Environmental Protection and Preservation Committee
Ministry of Health and Environmental Protection
Rruga «Bajram Curri»
AL-TIRANA
Fax 355-42 652 29
E-mail: cep@cep.tirana.al

Allemagne

M^{me} Helga INDEN-HEINRICH
Deutscher Naturschutzring eV
Am Michaelshof 8-10
D-53177 BONN
Fax 49-228 35 90 96
E-mail: dnr-inden-heinrich@t-online.de

Andorre

M^{me} Natalia ROVIRA
Ministeri de Medi Ambient
EDF del Govern
c/Prat de la Creu 62-64
AND-ANDORRA LA VELLA
Fax 376 869 833
E-mail: mediambient@andorra.ad

Arménie

En cours de nomination

Autriche

M. Michael KHÜN
Verbindungsstelle
der Bundesländer beim
Amt der Niederösterreichischen
Landesregierung
Schenkenstrasse 4
A-1014 WIEN
Fax 43-1 535 60 79
E-mail: post@vst.gv.at

Azerbaïdjan

En cours de nomination

Belgique

Région flamande:
M. De Heer Koen DE SMET
AMINAL-Afd. Natuur
Graaf de Ferraris-gebouw
Kon. Albert II-iaan 20 – Bus 8
B-1000 BRUSSEL
Fax 32-2 553 76 85
E-mail: koen.DeSmet@lin.vlaanderen.be

Région wallonne:

M. Jacques STEIN
Ministère de la Région Wallonne
DGRNE – Direction de la Nature
Avenue Prince de Liège 15
B-5100 JAMBES (Namur)
Fax 32-81 33 58 22
E-mail: j.stein@mrw.wallonie.be

Région bruxelloise:

M^{me} NAULAERS
Institut bruxellois pour
la gestion de l'environnement
Gülledelle 100
B-1200 BRUXELLES
Fax: 32-2 775 76 21

Bosnie-Herzégovine

En cours de nomination

Bulgarie

M^{me} Elizaveta MATVEEVA
Vitosha Nature Park
Ministry of Environment and Water
22 Bul. Maria Luiza
BG-1000 SOFIA
Fax: 359-2 988 56 76
E-mail: lmatv@bol.bg

Chypre

M^r Antonis L. ANTONIOU
Environmental Service
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment
CY-1411 NICOSIA
Fax 357-2 77 49 45

Croatie

Ministry for Environment and
Physical Planning
Republica Austrija 20
HR-10000 ZAGREB
Fax 385-1 537 203
E-mail: duzo@ring.net

Danemark

Ms Lotte BARFOD
National Forest and Nature
Agency
Ministry of the Environment
Haraldsgade 53
DK-2100 COPENHAGEN Ø
Fax 45-39 27 98 99
E-mail: lot@sns.dk

Espagne

M^{me} Carmen CASAL FORNOS
Ministerio de Medio Ambiente
Secretaria General Técnica
Centro de Documentación
ambiental
Despacho BS 09
Plaza San Juan de la Cruz s/n
E-28071 MADRID
E-mail: carmen.casal@mma.es

Estonie

M^r Kalju KUKK
Ministry of the Environment
24 Toompüestee
EE-0100 TALLINN
Fax 372-62 62 801
E-mail: kalju@ekm.envir.ee

Fédération de Russie

Dr Nina DOBRYNINA
International Relations
Department
Ministry of Natural Resources
B. Grusinskaya str. 4/6
123812 MOSKAU
Fax 7-095 943 0013/951 7061
E-mail: dony@mnr.gov.ru

Finlande

Ms Anne BRAX
Ministry of the Environment
P O Box 35
FIN-00023 HELSINKI
Fax 358-9 160 39323
E-mail:

France

M^{me} Marie-Aurore MALNOURY
Direction de la Nature et des
Paysages
Ministère de l'Environnement et
du Développement durable
20 avenue de Ségur
F-75302 PARIS 07 SP
Fax 33-1 42 19 25 77
E-mail: marie-
aurore.malnoury@environnement.
t.gouv.fr

Géorgie

M^{me} Maka TSERETELI
Environmental Policy
Department
Ministry of the Environment and
Natural Resources Protection
68a Kostava St.
380015 TBILISI
Fax: 995-32 333 952
E-mail: makatsereteli@horizonti.org

Grèce

M^r Donald MATTHEWS
Hellenic Society for Nature
Protection
24 Nikis Street
GR-105 57 ATHENS
Fax 30-1 32 25 285
E-mail: hspn@hol.gr

Hongrie

M^{rs} Louise LAKOS
Department of European
Integration and International
Relations
Ministry for Environment and
Regional Policy
P O Box 351
H-1394 BUDAPEST
Fax 36-1 201 28 46
E-mail: lakosne@mail.ktm.hu

Irlande

Education and Marketing
Officer
Centre Naturopa National
Agency
Dúchas The Heritage Service
Department of Arts, Heritage
and the Gaeltacht
6 Ely Place Upper
IRL-DUBLIN 2
Fax 353-1 66 16 764
E-mail: visits@indigo.ie

Islande

M^r Sigurdur Á. THRÁINSSON
Ministry for the Environment
Vonarstraeti 4
ISL-150 REYKJAVIK
Fax 354-562 42 80
E-mail: sigurdur.thrainsson@umh.stjr.is

Italie

Gian Luigi FERRETI
Ministère des Ressources
agricoles et forestières
ViaXX Settembre, 20
I – 00187 Rome
Fax 39 06 46 65 30 90
E-mail: g.ferreti@politicheagricole.it

Lettonie

Skaidrite RUSKULE
Nature History Museum
K. Barona 4
LV-1050 RIGA
Fax. +371 7220092
E-mail: skaidrite.ruskule@
dabasmuzejs.gov.lv

«L'ex-République yougoslave de Macédoine»

M^r Aleksandar NASTOV
Office of the National Agency
«Naturopa»
Ministry of Environment
Dresdenska Street 52
MK-91 000 SKOPJE
Fax: 389-91 366 931
E-mail: infoeko@moe.gov.mk

Liechtenstein

M. Alexander HAURI
Liechtensteinische Gesellschaft
für Umweltschutz
Im Bretscha 22
FL-9494 Schaan
Fax: +423 232 52 63
E-mail: lgu@lgu.lol.li

Lituanie

Dr Danielius PIVORIUNAS
Land Use Planning Department
Landscape Division
Ministry of Environment
Jaksto g-ve 4/9
LT-2694 VILNIUS
Fax 370 2 22 08 47
E-mail: d.pivoriunas@aplunkuma.lt

Luxembourg

M. Jean-Paul FELTGEN
Ministère de l'Environnement
18 Montée de la Pétrusse
L-2918 LUXEMBOURG
Fax 352-478 6835
E-mail: jean-
paul.feltgen@mev.etat.lu

Malte

M^r John GRECH
Ministry for the Environment
M-FLORIANA
Fax 356-23 99 05

Moldova

M^r Grigore BARAC
Mediu Ambient
Ministry of Ecology,
Construction and Territorial
development
MD 2005 CHISINAU
Fax 373-2 23 71 57
E-mail: en cours

M^r Alecu RENITSA

Ecological Movement of
Moldova
Republican Periodical
Publication Nature
13 S. Lazo Str.
2004 CHISINAU
Fax 373-2 23 71 57
E-mail: renitsa@eco.moldnet.md

Norvège

Ms Sylvi OFSTAD SAMSTAG
Ministry of Environment
Myntgaten 2
P O Box 8013 DEP
N-0030 OSLO
Fax 47-22 24 95 60
E-mail: sylvi.ofstad@md.dep.no

Pays-Bas

Drs Peter W. BOS
Ministry of Agriculture, Nature
Conservation and Fisheries
Division for International
Nature Management Affairs
P O Box 20401
NL-2500 EK's GRAVENHAGE
Fax 31-70 378 6146
E-mail: p.w.bos@n.agro.nl

Pologne

M^r Marcin HERBST
National Foundation for
Environmental Protection
Cio.ka 13 (Lp)
PL-01 445 VARSOVIE
Fax 48-22 656 6542
E-mail: mherbst@okids.waw.pl

Portugal

Prof. Helena FREITAS
Liga para a Protecção da
Natureza
Estrada do Calhariz de Benfica
187
P-1500-124 LISBOA
Fax 351-21 778 3208
E-mail: lpn.natureza@mail.telepac.pt

Points focaux du Réseau Naturopa

République tchèque

Dr Bohumil KUCERA
Agency for Nature and
Landscape Conservation
4-6 Kališnická
CZ-130 23 PRAGUE 3
Fax 422-697 2423
E-mail: kucera@nature.cz

Roumanie

M^{rs} Adriana BAZ
Directorate of Nature and
Biological Diversity Conservation
Ministry of Waters, Forestry and
Environmental Protection
Bd Libertatii 12, Sector 5
RO-70542 BUCURESTI
Fax 40-1 41 00 282
E-mail: biodiv@mappm.ro

Royaume-Uni

M^r John ANGELL
Department for Environment,
Food & Rural Affairs
Kite Zone 1/10
Temple Quay House
2, The Square
Temple Quay
GB-BRISTOL BS1 6EB
Fax 44-117 372 8182
E-mail:
john.angell@defra.gsi.gov.uk

Saint-Marin

M^r Paolo RONDELLI
Dipartimento Territorio
Ambiente ed Agricoltura,
Contrada Omerelli 43
RSM-47890 San Marino
Fax: 378-0549 883600
E-mail: ronpao@iol.it
rondelli.paolo@libero.it

Serbie-Monténégro

En cours de nomination

Slovaquie

Ms Zuzana JURICKOVA
Department of Nature and
Landscape Protection
Ministry of the Environment
Nám. L. Štúra 1
SK-812 35 BRATISLAVA
Fax 421-7 5956 20 31
E-mail: jurickova.zuzana@
flora.lifeenv.gov.sk

Slovénie

Ms Helena VODUSEK
Ministry of Environment and
Spatial Planning
Dunajska cesta 48
SI-1000 LJUBLJANA
Fax 386-61 178 7424
E-mail: helena.krivec@gov.si

Suède

Mrs Mona N'Dure
Terrestrial Environment Section
Swedish Environmental
Protection Agency
Blekhölmsterassen 36
S-106 48 STOCKHOLM
E-mail:
mona.ndure@naturvardsverket.se

Suisse

M^{me} Marie GARNIER
Pro Natura
Wartenbergstrasse 22
CH-4052 BALE
Fax 41-61 317 91 66
E-mail: marie.garnier@pronatura.ch

Turquie

Dr Osman TAŞKIN
Turkish Association for
the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekşe sokak 29/4
TR-06440 KIZILAY-ANKARA
Fax 90-312 417 95 52
E-mail: ttkd.der@superonline.com

Ukraine

Dr Tetiana HARDASHUK
Green Ukraine
National Ecological Centre
P O Box 89/7, 39 Predslavynska St
252150 KYIV
Fax 38-044 269 9925

Points Focaux

Albanie

M^{me} Arlinda KONDI
Cultural Heritage Department
Ministry of Culture,
Youth and Sports
Boul. «Deshoret e Kombit» No. 1
AL-TIRANA
Fax +355 4 22 82 63
Courriel: dtkult@mkr.gov.al

Belgique

M. Edgard GOEDLEVEN
Afdeling Monumenten en
Landschappen
Ministerie van de Vlaamse
Gemeenschap
Koning Albert II-laan 20
B-1000 BRUSSEL
Fax +32 2 553 80 95
Courriel: edgard.goedleven@
lin.vlaanderen.be

M^{me} Jocelyne BALLENS
Division de l'aménagement
et de l'urbanisme
Dgatlp-mrv
Rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 NAMUR
Courriel:
j.ballens@mrw.wallonie.be

Chypre

M. Michael KYRIAKIDES
Town Planning Officer
Ministry of Interior
Department of Town Planning
and Housing
Severis Avenue
1454 NICOSIA
Fax +357 22 677570
Courriel:
tphnic21@cytanet.com.cy

Espagne

M^{me} Margarita ORTEGA
Chef de Division
Unité de développement
territorial
Ministère de l'environnement
Plaza de San Juan de la Cruz, s/n
E-28071 MADRID
Fax +34 91 597 59 71
Courriel:
margarita.ortega@seac.mma.es

Fédération de Russie

M. Alexander FROLOV
Head of Central Board of
Architecture and Urban
Development
Government of Moscow Region
Stoleshnikov Lane 7
103031 MOSCOW
Fax +7 095 229 2393
Courriel: cemat@go.ru

France

M^{me} Orane PROISY
Bureau des actions européennes
et internationales
Direction de l'architecture et du
patrimoine
8, rue Vivienne
F-75002 PARIS
Fax +33 1 40 15 33 07
Courriel:
orane.proisy@culture.gouv.fr

Hongrie

M^{me} Gabriella SZABO-PAP
Wesselényi utca 20-22
H-1077 BUDAPEST
Fax +36 361 484 7118
Courriel: gabriella.szabopap@
nkom.gov.hu

Lettonie

M. J. DAMBIS
Head of inspection
Ministry of Culture
19 M. Plis st
LV-1050 RIGA
Fax +371 7228808
Courriel: vkpai@latnet.lv

Portugal

Centro de cultura
Rua Antonio Maria Cardoso 68
P-1249-101 LISBOA
Fax +351 213 428 250
Courriel: info@cnc.pt

République Tchèque

M. Petr Lepeska
Staroměstské náměstí 6
CZ-110 15 PRAHA 1
Fax +420 2 575 323 27
Courriel: petr.lepeska@mmr.cz

Roumanie

Ms Ana BARCA
Inspecteur des monuments
Département des Monuments
Historiques
Ministère de la Culture
Piata Presel Libere ar. 1 – Secteur 1
RO-71341 BUCAREST
Fax +40 1 224 28 89

M. Serban NADEJDE
Chef de la Section
«Aménagement du territoire»
Institut National Urbanproiect
53-55 Rue Nicolae Filipescu –
Secteur 2
RO-BUCAREST
Fax +40 1 211 49 06
Courriel: office@incdurban.ro

Slovaquie

M. Jaroslav LIPTAY
Senior Adviser
Ministry of Culture
Nam SNP 33
813 31 BRATISLAVA
Fax +421 2 593 914 04
Courriel: jarosla_liptay@
culture.gov.sk

Suisse

M. Armand MONNEY
Délégué aux affaires
internationales
Office fédéral du développement
territorial
Palais fédéral Nord
Kochergasse 10
CH-3003 BERNE
Fax +41 31 322 53 46
Courriel:
armand.money@are.admin.ch

CORRESPONDANTS

Belarus

M^r Vladimir F. LOGINOV
Institute for Nature Resources
Exploitation and Ecology
Staroborysovkyi trakt 10
220023 MINSK
Fax 375-172 64 24 13

États-Unis

US Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
WASHINGTON DC 20240
Fax 1-703 358 2849

Israël

International Affairs
Ministry of the Environment
P O Box 34033
95464 JERUSALEM
Fax 972-2 653 5934

Monaco

M. Patrick VAN KLAVEREN
Conseiller technique du
Ministre Plénipotentiaire chargé
de la Coopération
Internationale
pour l'Environnement
et le Développement
Villa Girasole
16 boulevard de Suisse
MC-98000 MONACO
Fax 377-93 50 95 91
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

Point focal

Monaco

Direction des Affaires
Culturelles
4 Bd des Moulins
MC-98000 MONACO
Fax +377 93 50 66 94

Stoekel/Bios



Abeille fossile du Miocène

Pour recevoir Naturopa
ou pour obtenir tout
autre renseignement
sur le Conseil de l'Europe,
veuillez contacter
l'Agence nationale ou le
Point focal de votre pays
(voir liste ci-contre).

**Conseil de l'Europe
Direction de la culture
et du patrimoine culturel et naturel
Service du patrimoine culturel et naturel
Division de l'aménagement
du territoire et du paysage
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: 33-(0)3 88 41 37 51
Web: <http://www.nature.coe.int>**

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale qui travaille à l'édification d'une Europe unie, fondée sur la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Rassemblant aujourd'hui 45 Etats membres, l'Organisation constitue une plate-forme privilégiée pour la coopération internationale dans de nombreux domaines - éducation, culture, sport, jeunesse, questions sociales et économiques, santé - dont ceux de l'aménagement du territoire et du patrimoine culturel, naturel et paysager.

La revue Naturopa, publiée depuis 1968 a pour but de mieux sensibiliser les citoyens européens et les décideurs à l'importance du développement durable du territoire européen par la prise en compte de ce patrimoine.

De 1968 à 2000, Naturopa a eu pour objectif de promouvoir la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles et de développer une approche pluridisciplinaire des questions environnementales. En 2001, Naturopa a élargi sa thématique au patrimoine culturel et paysager dans une perspective de développement territorial durable.

Naturopa paraît deux fois par an dans les deux langues officielles de l'Organisation: l'anglais et le français. Pour vous abonner à Naturopa, veuillez contacter l'Agence nationale ou le Point focal de votre pays (voir adresses en pages 34-35).

*Thème du prochain numéro: **Ville et patrimoine***